

SÉMINAIRE

Concertation

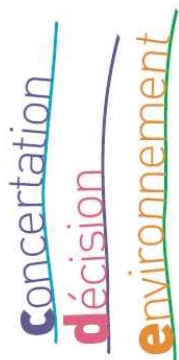
Décision

Environnement

**Co-construire des programmes  
de recherche avec les ONG:  
quels enjeux, quels défis?**

**Le 11 février 2010 à l'Engref**

**Compte-rendu**



[www.concertation-environnement.fr](http://www.concertation-environnement.fr)

## Table des matières

### Mot de bienvenue

Laurent Mermet, AgroParisTech, Président du conseil scientifique du programme Concertation, Décision, Environnement (CDE).....	3
Science et Société Civile, scientifiques et associatifs : quelles rencontres, quels débats, quelles actions ? Une introduction	
Dominique Pestre, EHESS.....	4
Débat .....	8
<b>Quelle place pour les ONG dans le pilotage de la recherche ? .....</b>	<b>11</b>
Le programme REPERE, Anne Lieutaud, MEEDDM, CGDD, DRI, SR .....	11
Le partenariat entre recherche et ONG – co-production, pilotage, conflits de légitimité Pierre-Benoit Joly, INRA .....	12
Le programme de recherche francilien : Partenariat Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation (PICRI), Marc Lipinski, Région Île-de-France .....	19
Débat.....	22
<b>Regards croisés sur la recherche .....</b>	<b>28</b>
Catherine Bourgain, Fondation Sciences citoyennes .....	28
Pierre Perbos, Réseau Action Climat .....	30
Georges Debrégeas, Sauvons la recherche .....	32
Débat .....	34
<b>Liste des présent-es.....</b>	<b>41</b>

Ce document est le compte-rendu de la séance du 11 février 2010 du séminaire Concertation, Décision, Environnement. Il est constitué des notes et enregistrements pris en séance, de documents écrits remis par les intervenants et complété par une synthèse des débats. Il a été mis en forme par Cité+ à qui vous pouvez envoyer vos remarques et corrections éventuelles qui seront reportées sur le document final. Les actes ont été décryptés par Nicole Wronski [nicolewronski@yahoo.fr].

Envoyer à Cité+ vos remarques et corrections éventuelles [[cde@cite-plus.fr](mailto:cde@cite-plus.fr)].

## **Mot de bienvenue**

### **Laurent Mermet, AgroParisTech, Président du conseil scientifique du programme Concertation, Décision, Environnement (CDE)**

Cette séance est la troisième de la deuxième série du séminaire, pour information il y a eu 15 séances dans la première série, les comptes-rendus sont consultable sur le site du programme : [www.concertation-environnement.fr](http://www.concertation-environnement.fr).

Lors d'une précédente séance « Qui est vraiment prêt pour évaluer la concertation ? » traitant notamment du développement de la participation dans les projets, Yves Vêrilliac<sup>1</sup>, directeur de l'ATEN et membre du comité d'orientation de CDE a interpellé les scientifiques présents sur le temps imparti à la concertation dans l'élaboration des projets. Il a demandé aux scientifiques d'imaginer leur ressenti sur leur propre pratique de scientifique vis-à-vis de la participation, si on attendait d'eux la même chose que l'on exige des techniciens et gestionnaires, auteurs des projets soumis à la participation.

Cette interpellation est en lien avec le séminaire d'aujourd'hui. La question posée est de savoir si la participation des ONG au pilotage de la recherche possède ou non ce caractère dérangeant dont les acteurs de terrain nous ont parlé. La question subsidiaire est : est-il souhaitable ou non que les ONG possèdent cette potentialité dérangeante dans la programmation de la recherche ? Une autre question suit : faut-il ou pas favoriser la possibilité pour les ONG d'intervenir ?

Dominique Pestre a bien voulu animer la session et en faire l'introduction, ce pour quoi je le remercie vivement.

---

<sup>1</sup>Cf. Compte-rendu du premier séminaire disponible sur le site [www.concertation-environnement.fr](http://www.concertation-environnement.fr) en page 30.

## **Science et Société Civile, scientifiques et associatifs : quelles rencontres, quels débats, quelles actions ? Une introduction**

### **Dominique Pestre, EHESS**

1. Il est deux manières d'aborder le sujet. Soit de façon théorique, soit de façon pragmatique. Je commencerai par la première approche pour poser mon problème, puis glisserai progressivement vers la seconde, centrale pour nous aujourd'hui.

La vulgate ancienne – en caricature – nous dit trois choses. Que la science est un savoir à part et différent, voire essentiellement différent ; qu'elle est mieux placée pour informer le politique et l'expertise car elle est plus proche de la vérité des choses ; et que la science dit ce qu'elle sait faire et ce qui peut advenir, mais que c'est le politique qui décide des choix à opérer.

La vulgate actuelle – en caricature elle aussi – renverse un certain nombre de points. Elle dit que la science est partielle et partielle, et que, en cela, elle n'est pas essentiellement différente des autres savoirs. Elle énonce que les autres formes de savoir existant dans le social sont pertinentes pour la vie sociale et la décision, et que la confrontation avec elles est fondamentale en termes cognitifs comme en termes démocratiques. Elle ajoute que les savoirs et les techniques ont une politique, éventuellement malgré eux, et que cette politique est intrinsèque à ces savoirs et dispositifs, qu'elle est 'embedded', comme on dit aujourd'hui dans les affaires militaires. D'où l'importance des forums hybrides et autres conférences de consensus comme solutions politiques aux enjeux sociétaux qui impliquent des sciences, des produits et des systèmes techniques.

Je partirai de la vulgate actuelle et ferai une première remarque : si nous acceptons qu'il ne peut exister de savoir absolu, que personne n'occupe la position de Dieu, et que nous ne pouvons raisonnablement espérer tenir tous les savoirs ensemble puisque nous ne sommes pas omniscients, il n'en reste pas moins que personne ne considère que tous les énoncés se valent. Chacun les hiérarchise à sa façon, chacun les trie, chacun accorde sa confiance à certaines analyses et données, et non à d'autres. Une raison en est que tout énoncé de savoir, que tout cadrage d'un problème, que toute solution est porteuse de valeurs, et en dépend. De la même façon, nous jugeons en fonction de nos convictions intimes, de nos préférences et intérêts bien compris, de nos visions de ce qui fait un ordre démocratique et technique bon. Contrairement à ce qu'énonce le mythe de la décision pouvant devenir consensuelle en matière de choix ou de régulation des produits techno-scientifiques (et que reflète en partie la mythologie des conférences de consensus lorsqu'elle campe un profane éclairé comparant les avis d'une position non située), on ne soupèse pas d'abord les faits et savoirs d'une position 'objectivante' et désincarnée. En réalité, des considérations plus emmêlées, des convictions plus larges sur nos modes de développement ou les formes de justice que nous pensons bon de respecter, informent les choix pratiques et concrets que nous opérons, en situation, et cela n'est peut-être pas une mauvaise chose.

Je reprendrais ces premières remarques en disant, plus normativement, qu'il n'est donc peut-être pas toujours bon que les espaces de concertation, notamment les espaces institués, se détachent de la complexité des expériences vécues et de leur variété. Certes les dynamiques de concertation qui tendent à déconnecter les présents de leurs conditions et les incitent à des analyses limitées aux 'faits' et aux 'risques' peuvent être utiles – ils permettent d'avancer sur des questions importantes, de mieux identifier certains problèmes. Mais la confrontation entre 'science' et 'société civile' – si je garde pour l'instant ces notions – ne sera féconde et durable que si est explicitée la gamme complète des enjeux, toujours infiniment divers et nombreux. Ainsi, lors des Etats Généraux de la recherche en 2004, le problème premier des scientifiques était la programmation de la recherche que le gouvernement leur promettait, les craintes de dépendance accrue vis-à-vis des pouvoirs économiques, et donc la volonté de réaffirmer un droit légitime à l'autonomie intellectuelle et professionnelle. Ceci au moment où certaines associations, transversalement, venaient leur dire, à juste titre elles aussi, qu'ils ne vivaient pas dans une tour d'ivoire, que leurs recherches devaient être co-gérée avec elles. Sans une mise à plat

de cette situation, sans traducteur venu des deux bords, sans un désamorçage des attentes et une attention aux préoccupations et trajectoires des uns et des autres, l'incompréhension, qui a eu lieu, était prévisible.

2. Mais la question est en fait beaucoup plus complexe puisqu'elle ne relève pas que de la bonne volonté. La question n'est pas simplement entre scientifiques et associatifs, elle n'est même pas de rassembler toutes les 'parties prenantes' pour débattre en commun et faire LE choix qui convient. Cadrer la question de façon aussi simple revient en effet à passer à côté du cœur du problème auquel les sociétés libérales et démocratiques font face, à côté du conflit des intérêts comme du fait que les acteurs ne sont pas toujours coopératifs, et à côté de la dimension processuelle de toute décision. Comme l'a montré toute la littérature politiste, une décision est d'abord un processus étalé dans le temps dont le résultat dépend de la dynamique, du déploiement temporel du jeu entre les acteurs. Je ferai trois points pour préciser cette situation.

D'abord il est une grande multiplicité de lieux de savoir, d'acteurs, de projets. On ne peut donc limiter la confrontation à 'la science' (définie implicitement comme académique) et à 'la société civile' (définie comme incarnée par les associations). Enumérons quelques-uns de ces lieux -- sans entrer dans le détail des types de savoirs qu'ils promeuvent ou des buts qu'ils poursuivent. On y trouve les universités et grandes écoles, et leur actuelle bien grande diversité ; les entreprises, les instances d'innovation, les centres de recherche spécialisés et les centres de normalisation ; les administrations publiques, nationales ou européennes ; les *think tanks* du type OCDE ou *Enterprise*, les institutions internationales du type Banque Mondiale – tous grands pourvoyeurs de savoirs et de normes ; mais encore les ONG internationales de toutes natures ainsi que les organismes gestionnaires qui disent aujourd'hui comment il convient de gérer l'université – et séparent les bons savoirs de l'ivraie inutile qu'on peut oublier. Dans ces divers lieux sont en jeu la définition du monde et de ses ontologies, de ce qui fait une 'bonne société', de ce qu'est connaître et de ce qui est à connaître, de ce qui est public et de ce qui est privé, secret, propriétaire ; ces savoirs sont aussi sur le monde naturel et le monde social à la fois, ils sont simultanément des choix techniques et des choix de développement. En bref, nous devons considérer, pour penser la question en généralité, que 'scientifiques' et 'associations', 'sciences' et 'société civile' ne sont que des approximations langagières grossières qui ne rendent pas compte de la complexité effective du monde et des processus décisionnels.

Second point : la force de la science moderne est sa vertu opératoire. D'où ses liens très anciens et étroits avec les activités productives, avec les Etats et les militaires. De fait 'les sciences' sont choses complexes et multiformes, elles agissent rarement 'seules' et les réalisations techniques qu'elles contribuent à développer, en lien organique avec beaucoup d'autres acteurs, pénètrent le social et le reconfigurent en permanence -- via des marchés, via la consommation, via des usages. Le débat public a aussi souvent lieu après coup, dans un second temps, une fois connus les conséquences que produisent ces déploiements techniques. Le débat public implique donc des questions plus larges -- les paris que ces développements imposent sur notre avenir commun, par exemple. En d'autres termes, les logiques de production, de déploiement et de régulation des sciences et des techniques excèdent infiniment les moments de débat, et notamment les moments de débat institués. Ces derniers ne sont qu'un élément d'un puzzle plus vaste -- même s'ils peuvent être très importants -- puzzle qui se déploie sur de nombreuses scènes -- marchandes et économiques, politiques et médiatiques, judiciaires ou de régulation. Je considère aussi que cette variété des modes de régulation (notamment car les logiques diffèrent d'un mode de régulation à l'autre, que la justice ne procède pas comme une administration par exemple, et que ses décisions sont donc souvent très différentes) est une bonne chose dans des sociétés démocratiques qui tiennent aux libertés individuelles autant qu'à la maîtrise collective de la vie.

Comment alors penser la rencontre, la relation entre 'science' et 'société', 'science' et 'démocratie' -- si jamais ces catégories sont toujours les plus pertinentes ? Je dirais qu'il faut d'abord partir du fait que les sciences et produits techniques pénètrent le social et le transforment *de fait*. Il convient ensuite de reconnaître qu'il est une asymétrie de départ entre mondes techno-industriels et agir démocratique, asymétrie dont il faut penser les conséquences. Comme le dit Habermas, il y a une différence de logique entre les systèmes et ce qu'ils font au monde (ils se déploient selon des logiques marchandes, de profit ou de souveraineté), et les mondes vécus qui

sont constamment perturbés, ‘colonisés’ par eux dit-il, et qui agissent surtout en réaction. Il convient encore, troisième élément, d’aider à ce qu’émergent des formes d’objectivité qui ne se réduisent pas à celle qui a la faveur des sciences de laboratoire. Les modes d’élaboration de scénarios alternatifs sont très divers, et ils opèrent via les médias, les protestations, la publication de rapports différents. Il convient finalement de reconnaître la variété des formes de régulation et le fait que cet équilibre des régulations et pouvoirs est une valeur positive puisqu’elle est au fondement des sociétés libérales et démocratiques. En bref, il est bon de retenir que les délibérations instituées n’aboliront jamais les tensions et contradictions de la vie sociale – la démocratie n’étant pas, comme dit Ricœur, ‘(...) un régime politique sans conflits, mais un régime dans lequel les conflits sont ouverts [mais partiellement] négociables’. Et il ajoute ‘la discussion politique est sans conclusion [logique ou dogmatique], bien qu’elle ne soit pas sans décision’.

Pour être complet, il convient toutefois d’ajouter encore deux choses. Parce que la décision est multiple et ne découle pas de la seule rationalité de la discussion instituée, et parce qu’il est des asymétries de pouvoir à inertie longue, il faut promouvoir et défendre l’autonomie des plus faibles, de ceux qui dénoncent des effets ignorés par exemple, et donc protéger les associations, les lanceurs d’alerte et, dans certains contextes, les scientifiques universitaires dont les formes de travail peuvent être colonisées de façon excessive. Il convient aussi d’accepter les possibles refus de débat. Du fait des états de fait imposés par les mises sur les marchés et la logique des systèmes, comme du fait des instrumentalisation délibérées du débat public par les pouvoirs en place. En deux mots, il faut garantir le droit des minoritaires à persévérer dans leurs études et contestations, se féliciter des alliances qu’ils peuvent lier entre eux, scientifiques et associatifs par exemple – car ceci est une garantie de meilleure appréhension des questions, une garantie de précaution, une garantie pour la démocratie.

3. A mon sens, on doit encore aller plus loin : les scientifiques (et nous en particulier) formons des professions. Laissez moi commenter cet aspect, quelque peu oublié aujourd’hui par les sciences sociales.

Comme tous les métiers (médecins, juristes, ouvrier professionnels, physiciens), nous possédons des savoirs spécifiques, et notamment beaucoup de savoir faire ; nous les transmettons par des *maîtres*, il y a une hiérarchie des individus quant à la maîtrise de ces savoirs (même si elle n’est pas absolue et est souvent contestable) et le praticien a la certitude d’une valeur qu’il possède et qui ne peut être simplement ignorée. Cela n’implique pas que le professionnel d’un autre champ, l’amateur, le patient ou le citoyen n’aient rien à en dire ; ils voient au contraire, du fait de leurs positions et préoccupations propres, des choses différentes, mais la gestion pratique de ces écarts n’est jamais simple à régler et elle ne connaît pas de solution ‘en généralité’. A nouveau c’est concrètement *et en situation*, au vu de raisons complexes, qu’une solution, qu’un équilibre, jamais idéal, prend forme.

Un corollaire de l’existence des savoirs spécialisés et professionnels (soyons à nouveau réflexif et pensons à nous-mêmes en tant qu’universitaires, ou en tant qu’associatifs) est que celui qui sait et a étudié une question n’est pas nécessairement prêt à parler d’égal à égal avec tout un chacun. Il craint à juste titre le café du commerce et ses remarques superficielles, les lieux communs et assurances mal fondées, la reprise éternelle des mêmes arguments. C’est qu’il est un écart de nature entre la logique des savoirs professionnalisés, qui repose sur une inégalité a priori et un rapport d’apprentissage, qui valorisent des formes cadrées d’études et de débats, et l’ordre dialogique et public qui présuppose une égalité de tous *a priori* et un espace isotrope et ouvert dans les manières de poser les questions. Cette tension, qui est sans solution logique et qui est au cœur des sociétés démocratiques et de progrès qui sont les nôtres, est théoriquement et pratiquement complexe – et concerne tout un chacun puisque nous sommes tour à tour des deux côtés de la barrière.

Comme dans tous les métiers, les professionnels (qu’ils soient des scientifiques ou des associatifs importe ici très peu) défendent aussi plus que leurs savoirs. Comme tout groupe social, ils défendent leur rôle, leur fonction, leur place -- leurs privilèges. Ces privilèges, qui peuvent être institués (l’autorité du juge) ou gagnés sur le terrain (l’autorité des rapports de Greenpeace) sont contestables puisqu’ils peuvent être utilisés comme des moyens de protection face aux remises en cause qui surgissent régulièrement dans l’espace public. Symétriquement, toutefois, ils sont aussi des moyens de créer des savoirs utiles au collectif et qui peuvent

servir, par exemple, contre ceux qui souhaiteraient ne pas avoir à les considérer (les savoirs du toxicologue ou de l'associatif face à l'industriel par exemple).

Dans l'ordre néo-libéral et individualisant qui est le nôtre aujourd'hui, ces savoirs professionnels ont mauvaise presse. Ils évoquent un droit indu qui est à abolir, un droit qui empiète sur le libre arbitre des entrepreneurs et des individus, sur la liberté des marchés et de 'la société civile'. Historiquement, toutefois, nombre de ces 'privilèges corporatifs' (le droit du travail ou l'indépendance légalement garantie de l'expert) ont souvent été obtenus pour contrebalancer la puissance des systèmes qui visaient à s'autonomiser des mondes vécus. Il convient donc peut-être -- à moins de penser le social comme constitué de purs acteurs stratégiques pris dans un dilemme du prisonnier généralisé et optimisant leurs intérêts dans une guerre continue de tous contre tous -- de revenir sur la question, elle aussi très complexe, de la place et des fonctions (toujours contestables, étant donné leurs prérogatives, mais toutefois indispensables, notamment dans des sociétés hautement techniques) des professions. Je crains que les sciences sociales (mais aussi la logique du discours de la 'société civile' universelle, uniformément distribuée, plate et vertueuse par définition, et qui ne tolère pas de corps autonomes puisqu'ils brisent l'unité du 'peuple') aient conduit à minorer ces questions dans les dernières décennies et ainsi, pour de bonnes raisons et sans le vouloir, à faciliter le tournant néo-libéral qui nous a saisi.

4. Concluons donc de façon plus pragmatique sur ce que peuvent être ou pourraient être les enjeux et les formes de la rencontre entre scientifiques et associations, qui est le sujet du jour.

Pour tous, je dirais l'importance de reconnaître d'abord, *a priori* et comme règle générale, que tout savoir a des limites, que personne ne sait absolument, qu'on simplifie toujours trop son problème. Puis que les questions qui se posent autour des questions techno-scientifiques ont des logiques multiples de déploiement, qu'elles sont liées à des logiques plus vastes, professionnelles, marchandes ou politiques. Troisièmement, que le clivage entre scientifiques et associatifs n'est que relatif : ce sont d'ailleurs souvent les mêmes personnes qui occupent les deux positions, qui sont à la fois des scientifiques et des associatifs -- et qui s'opposent à d'*autres* scientifiques, à d'*autres* 'représentants' de la 'société civile', à d'*autres* arrangements liés à d'*autres* intérêts et préoccupations.

Pour les scientifiques plus spécifiquement, il est donc intéressant qu'ils reconnaissent qu'ils ne sont pas définis seulement par leur être scientifique, qu'ils sont aussi citoyens -- qu'il peuvent assumer les deux positions, qui n'ont rien de contradictoire. Il est bon qu'ils reconnaissent aussi que d'autres savoirs, construits sur des formes d'objectivation différentes, puissent être des sources de réflexion utiles, productrices aussi pour eux. Il n'y a rien non plus d'aberrant à ce qu'ils cherchent à adapter leurs institutions à cette situation, qu'ils créent par exemple des vice-présidences 'associatifs' au côté des vice-présidences 'monde économique' qui existent dans leurs universités. Il n'y a rien d'aberrant à ce qu'ils cherchent à construire des programmes de recherches communs avec des associatifs, qu'ils se saisissent des possibilités que certains politiques leur offrent -- les PICRI par exemple -- ou que les plus impliqués créent des boutiques de sciences ou d'autres formes de recherche étudiant collaborativement les questions que se posent les populations (sur l'état de leur nappe phréatique par exemple).

Symétriquement, les associatifs ne doivent pas faire de ces possibilités des obligations. Il est bon que les logiques propres de la recherche professionnelle se déploient indépendamment d'eux, qu'elles existent pour elles-mêmes. Il convient qu'ils acceptent que l'ordre du laboratoire, par exemple, soit mû de préférence par la recherche de nouveautés et solutions techniques, et que cette logique, même si elle ne peut être la seule, n'est pas sans intérêt, qu'elle produit des résultats 'intéressants'. Il convient qu'ils admettent que les logiques économiques font partie du monde, que collaborer au développement économique n'est pas une aberration. Les formes de développement qui en découlent peuvent bien sûr être débattues, et elles doivent l'être, mais elles constituent d'abord des questions *sociales et politiques* qu'il convient de considérer en tant que telles. Il convient enfin que les associations acceptent de reconnaître qu'elles ne sont pas l'incarnation de 'la société', que les univers sociaux sont infiniment plus complexes, qu'elles n'en forment qu'une de ses multiples composantes -- et que les désaccords n'opposent pas d'abord 'la science' à une 'société' dont ils seraient les

représentants légitimes – comme les scientifiques ne représentent pas ‘le savoir’ -- mais qu'ils traversent simultanément ces deux mondes.

En bref, il faut admettre qu'il n'y a pas une logique unique chez les scientifiques, comme il n'est pas un objectif commun à tous les associatifs, que les premiers ne représentent pas 'la science' et les seconds 'la société' mais qu'ils sont tous deux des *mixtes* de connaissances et de projets de société. Ce qui laisse ouverte la possibilité de collaborations productives – autour de projets cognitifs et sociaux à assumer en tant que tels -- mais aussi de désaccords profonds et de conflits.

Cela conduit à mon dernier groupe de remarques : au fond, ce que nous cherchons à regarder aujourd'hui, par delà des grandes questions socio-politiques que j'ai évoquées et qui n'ont pas de solution simple, est d'abord la question des engagements *volontaires* dans lesquels des scientifiques et des associatifs de bonne volonté sont prêts à entrer. Cela n'interdit pas qu'ils cherchent à modifier les institutions dans lesquels les deux vivent puisque celles-ci ne sont jamais neutres. A travers les réformes en cours aujourd'hui, le monde politique et économique cherche par exemple à faire des universités les servantes directes du progrès innovatif national, il cherche à donner, de l'extérieur et par des outils variés comme les palmarès et les *benchmarks*, une nouvelle définition de ce qu'est le 'bon savoir', de ce à quoi il doit servir, de ce qui est négociable et de ce qui ne l'est pas. Et ceci doit être combattu, ne serait-ce que parce qu'il n'existe pas ‘un bon savoir universel’. D'où les réactions de défense des universitaires, réactions que les associatifs pourraient considérer avec bienveillance puisque cette offensive revient à affaiblir les capacités d'autonomie et de défense de la société civile (entendue dans un sens large) vis-à-vis des logiques systémiques. Symétriquement, les universitaires doivent considérer l'aide que les associations peuvent leur apporter, savoir les écouter pour elles-mêmes, passer des accords avec ces alliés potentiels, et ouvrir ou ré-orienter ainsi certains de leurs questionnements et programmes de recherche.

Si l'on admet que le clivage n'est pas d'abord entre 'science' et 'monde associatif', mais souvent entre projets de société, entre les équilibres qu'on souhaite maintenir entre environnement, développement et justice sociale par exemple, les possibilités de recomposition et de collaboration, comme les études à accomplir, sont nombreuses, et c'est peut-être eux qu'il convient d'identifier et de mettre en œuvre.

## ***Débat***

### **Laurent Mermet**

La recherche scientifique est porteuse de logiques systémiques liées à tel ou tel projet de développement technologique, social ou économique. Dans le paysage français de la recherche, sa sectorialité est importante. C'est-à-dire que des pans entiers de la recherche sont effectués par des organisations de recherche sectorielles, liées de manière organique à des intérêts, par exemple nucléaires avec le CEA, médicaux avec l'INSERM, ou agricoles, du monde agricole pour l'INRA, le CEMAGREF ou le CIRAD, ou avec le monde de l'aide au développement pour l'IRD.

Ces organisations ont une double nature. D'un côté, elles se présentent comme des organisations académiques pouvant être l'équivalent de l'université, de l'autre, elles sont, comme le bureau d'études organique de secteurs industriels ou économiques ou sociaux ou autres. Le clivage principal, à mon avis, n'est pas un clivage entre société civile et science, mais un clivage entre ceux des projets qui disposent d'organisations scientifiques instituées, dans notre pays, et ceux des projets qui n'en disposent pas.

Claude Henry avait soulevé ce point dès 1987 dans un rapport qu'il avait rédigé pour le gouvernement et qui n'a jamais eu de suite. Il n'existe pas en France d'institut de recherche environnemental.



Il est possible de faire une analogie avec la construction du pôle de Saclay qui se construit actuellement. Il y a deux pôles qui s'affichent Environnement, l'un s'affiche Environnement Climat Énergie, sous pilotage CEA ; et l'autre s'affiche Agriculture Alimentation Environnement, sous pilotage INRA.

À mon sens, il y a d'une part une confrontation entre des axes sectoriels et d'autre part la confrontation est entre ceux qui disposent d'une institution et des forces organisationnelles financées de recherche, et ceux qui n'en disposent pas. Les associations sont d'une certaine façon prises dans ce système-là. Des associations qui sont dans le premier cas – je pense au syndicalisme agricole par exemple – nichées dans toutes les instances de pilotage, dans les partenariats, etc. des organisations de recherche sectorialisées. Alors que les associations qui défendent des projets de société et qui sont activement privés de recherche instituée dans notre pays, se retrouvent dans une confrontation avec des institutions. Cette confrontation est présentée comme des confrontations entre scientifiques et société civile, pour ne pas voir que ce sont des confrontations entre certains projets que les organisations sectorielles portent, et d'autres projets, pour lesquelles il n'y a pas de relais dans le système de recherche tel qu'il est organisé aujourd'hui en France.

La confrontation n'est pas avant tout entre science et associations, elle est confrontation entre celles des associations qui sont dans les projets de société, qui jusqu'ici n'ont pas réussi à obtenir d'avoir une technostructure.

### **Bernard Barraqué, AgroParisTech**

En tant que scientifiques qui travaillent pour l'environnement nous existons, mais nous sommes dominés. En référence à l'approche de Paul Sabatier sur les coalitions – *advocacy coalitions* –, il y a des coalitions dominées. Parfois, elles se structurent en une seule, qui aboutit à une vraie confrontation. Paul Sabatier, dans ses travaux, prend pour exemple la coalition de croissance qui est dominante, à laquelle par moments la coalition d'environnement arrive à occasionner des difficultés, à obtenir par exemple toute une politique de lutte contre la pollution de l'air à Los Angeles, etc. Il étudie les circonstances nécessaires à cette possibilité. Et effectivement, en règle générale, cela n'est pas possible, ou cela n'est possible, pour une coalition dominée que d'effectuer des changements à la marge. De plus, les demandes exigent un changement complet de perception, y compris sur le plan scientifique. Or comme tout changement à la marge, les évolutions successives seront de plus en plus difficiles au fur et à mesure que l'on se rapproche du cœur d'un système de valeurs.

Il existe des institutions, mais elles sont dominées ou elles n'ont pas réussi à se fédérer, par exemple, à un moment donné, en un projet avec une vraie capacité de faire un contre-pouvoir par rapport à la position dominante.

### **Laurent Mermet**

Je suis d'accord sur le fait de nuancer, cependant une des conséquences pratiques est que la consistance même de la population des scientifiques dépend de politiques de recrutement qui sont entièrement sectorialisées. Je donne un exemple très simple. Je forme des étudiants sur les jeux d'acteurs entre Agriculture et Environnement. Il y a quatre ans, un concours est affiché à l'INRA, la fiche de poste était : « Nous cherchons un chercheur qui travaille sur les jeux d'acteurs entre Agriculture et Environnement, dans l'optique d'aider les agriculteurs à faire face aux interpellations de la société en matière d'environnement ». Mes doctorants ne veulent pas, et de toute façon ne pourraient pas postuler à un poste comme celui-là. C'est effectivement un gradient, mais violent dans la pratique quotidienne. La démographie du panel de scientifiques intègre en elle-même ces rapports de domination intersectorielle.

### **Catherine Bourgainn, INSERM et Fondation Sciences citoyennes**

Ayant la double casquette associative et chercheur, il me semble que même dans les logiques sectorisées telle que la santé où effectivement certaines associations sont présentes, la question se pose de leur place et de leur influence effective. La présence n'est pas l'unique critère. À titre d'exemple, au sein des associations sur les maladies génétiques, représentants des malades ou malades et scientifiques sont représentés. Cependant, des rapports de forces s'organisent, et finalement les scientifiques dominent la façon dont les questions sont posées, sans qu'il y ait un espace de dialogue qui permette aux différentes formes de savoirs et d'expertises d'être sur, peut-être pas un pied d'égalité, en tout cas sur des pieds qui ne soient pas autant hiérarchisés.

La forme de découpage que vous présentez est évidemment importante, néanmoins, même dans un découpage au sein duquel il y a la présence d'associatifs, le problème n'est pas résolu. La question de la place offerte à des porteurs d'intérêts qui ne sont pas des porteurs d'intérêts marchands est une problématique en soi.

### **Dorothee Benoit-Browaeys, VivAgora**

Sur les représentations et plus particulièrement du verrouillage des représentations. Dans le champ de la biologie synthétique, exploré l'année dernière à VivAgora, le mot « OGM » est considéré comme un gros mot d'un point de vue politique. Le citer est un pas important dans les représentations et dans les référentiels qui vont avoir des effets du point de vue juridique, etc., qui est un point majeur. La résistance des scientifiques à utiliser le mot parce qu'ils savent qu'il est miné, en tout état de cause, pose problème. Est-ce que les associations ne peuvent pas créer des espaces où la constitution des représentations d'un champ, en l'occurrence le vivant refabriqué où le discours est verrouillé d'un point de vue scientifique et politique ? Est-ce que ce n'est pas particulièrement important que les associations puissent poser des questions un peu globalisantes dans des espaces où tous les mots sont pris pour leur dimension politique, sont déjà réservés ?

## Quelle place pour les ONG dans le pilotage de la recherche ?

*Le programme REPERE,  
Anne Lieutaud, MEEDDM, CGDD, DRI, SR*

Au sein du service de la recherche du ministère en charge de l'Écologie, j'anime une équipe de chargés de mission responsables d'animer des programmes nationaux de recherche, dont la thématique générale traite des questions de gouvernance et de territoire.

L'historique du programme REPERE remonte au Grenelle de l'Environnement. Le service de la recherche, à l'issue du Grenelle de l'Environnement, a été chargé d'engager la mise en place d'un programme expérimental, pour une durée de trois ans, visant « la participation des ONG au pilotage de la recherche et de l'expertise ». Un tel projet reposant sur des postures et des enjeux qui nous paraissaient complexes, il nous a semblé nécessaire d'aborder les trois ans d'expérimentation en posant un cadre de dialogue et de débat.

Au travers de la notion de « participation des ONG au pilotage de la recherche et de l'expertise », émerge un certain nombre de questions, de définition et d'enjeux sociaux. Au-delà des questions de définition des concepts, une réflexion méthodologique a été menée, puisque l'objectif de ce programme est résolument appliqué.

Ainsi se met en place un programme avec une double assise : d'une part, une dimension pratique, qui vise à émettre des recommandations de méthodes et procédures auprès des organismes de recherche ; et d'autre part une dimension de sensibilisation et de mobilisation des parties prenantes, aussi bien du côté de la société civile que des organismes de recherche concernés.

Plusieurs facettes de ce programme posent question. Notamment la notion de pilotage dans le nouveau contexte de la SNRI : de quel pilotage s'agit-il ? Il ne s'agit pas simplement de soutenir la participation aux projets de recherche, que ce soit dans leur conception initiale ou leur réalisation, car de tels partenariats existent déjà et les programmes de recherche du ministère les soutiennent déjà largement. Il s'agit d'une dimension plus amont. S'agit-il alors d'un niveau plus programmatique ou d'orientation, au sens de la SNRI ? Les niveaux d'expérience acquis sur ces différentes façons de poser le problème sont très variables. Au niveau de l'expertise, des réflexions ont déjà commencé du côté des organismes de recherche, mais peu d'expériences existent dans la co-construction et la co-réalisation. Au niveau de la recherche, les collaborations existent en matière d'initiation ou de conduite de projets de recherche, mais la documentation et les expériences sont peu nombreuses en termes de programmation.

Les logiques de choix, stratégiques, techniques ou organisationnels, n'ont pas nécessairement de lieu de débat institué. Ils se tiennent en principe dans les réunions des instances chargées de ces choix, c'est-à-dire les conseils d'administration ou les réunions des tutelles et des contrats d'objectifs. Est-ce l'objet de cette réforme de gouvernance que d'instituer un nouveau lieu de débat, ou de lui donner une place particulière dans ces procédures déjà en place ? Ces questions ne peuvent être traitées par le seul ministère de l'écologie, ni par une simple discussion avec les organismes de recherche sur leurs modes de gouvernance, et leur acceptation à engager une réforme.

Au sein de ce carrefour de questionnements et des enjeux de mise en œuvre des recommandations du Grenelle, le service de la recherche a un double défi à relever : d'une part un timing très court de trois ans,

dont le départ a été lancé par décision budgétaires en 2009, d'autre part un déficit d'articulation d'acteurs (société civile, administrations et organismes de recherche) et de thématique (recherche et expertise). Notre choix a été de créer une dynamique collective, s'appuyant sur un cadre clair mais le plus ouvert possible de façon à ce qu'il puisse s'adapter, chemin faisant, au débat que nous avons l'espoir de susciter sur le sujet.

Aujourd'hui, est ainsi mis en place le programme REPERE « Recherche et expertise pour piloter ensemble la recherche et l'expertise ». Sandra Frey est responsable de ce programme et la société Deuxième Labo [[www.deuxieme-labo.fr/](http://www.deuxieme-labo.fr/)] va en assurer l'animation en appui à Sandra Frey.

Du point de vue de notre institution, la question posée est : comment accompagner, de façon intelligente et constructive, les réflexions et questionnements que suscitera ce programme, en sorte de donner tout l'espace d'expression nécessaire aux pistes, questions cruciales, modalités d'organisation qui vont émerger, de même que toute idée d'orientation ou de cadrage de ce programme permettant d'en améliorer l'efficacité et le bon aboutissement ? L'enjeu est également de faire de ce programme un lieu où ces questions, qui relèvent aussi de déontologie et d'éthique, puissent s'exprimer et se déployer pour en apprécier les liens avec les pistes de solutions méthodologiques et/ou organisationnelle qui émergeront.

### ***Le partenariat entre recherche et ONG – co-production, pilotage, conflits de légitimité Pierre-Benoit Joly, INRA***

Il m'a été demandé de témoigner sur quelques expériences auxquelles j'ai été mêlé, concernant les OGM d'une part, et les nanotechnologies d'autre part. J'ai choisi de cibler ma présentation sur la question des OGM. Je n'aborderai pas les nanotechnologies parce que je n'ai pas travaillé sur les relations entre recherche et associations dans ce domaine particulier. J'ai un peu travaillé sur les questions de débats, mais il me semble que ce n'est pas central par rapport à ce qui nous rassemble d'aujourd'hui.

Je commencerai par un commentaire rapide sur la sémantique. Pourquoi parler ici dans cette initiative du rôle des ONG dans le « pilotage » de la recherche. Depuis les années 1970, le débat sur le « pilotage » est vif ; le débat sur le « pilotage par l'aval » fait référence aux relations obligées entre la recherche et l'industrie à l'époque. L'expression « pilotage » n'est donc pas la meilleure. Comme dans le programme REPERE, il est possible de proposer l'idée de coproduction qui, dans la littérature, rapproche de la possibilité d'avoir des relations synergiques positives entre les formes de recherche constituées et les associations.

Évidemment – et je crois que c'est pour ça qu'on m'a demandé de témoigner aujourd'hui – on voit bien que dans un certain nombre de domaines, on n'a pas affaire à un espace irénique, où les acteurs sont tendus vers la construction d'un monde commun. Il y a des dimensions conflictuelles extrêmement importantes parce que se posent, derrière la question de la production des savoirs, des questions qui renvoient à la légitimité de l'action. Et donc la façon dont ces deux dimensions s'articulent -la question de l'accès et de la production des savoirs, et la question de la légitimation\_ est l'élément fondamental pour aborder le rôle des associations dans la recherche. Ce sera le fil rouge de mon intervention.

Le rôle des associations dans la recherche est aujourd'hui dans un nouvel âge. L'effet Grenelle est indéniable. Même si il y a un « avant » et un « après » Grenelle, cet effet intervient sur un fonds de transformation structurelle marqué par le renforcement du rôle de la société civile dans de nombreux secteurs de la politique publique (environnement, santé,...). En une trentaine d'années, les acteurs associatifs sont devenus des acteurs légitimes dont les organismes de recherche –publics ou privés- recherchent le concours.

Les relations entre secteur associatif et recherche sont complexes et ambivalentes. Comment se situent ces relations par rapport à celles –mieux connues- entre recherche et industrie? Entre recherche et industrie, la construction de relations partenariales est surtout une affaire cognitive : construction de la demande, transfert de connaissances, appropriation,... Cette littérature montre l'importance de la maîtrise des langages, des capacités d'absorption, la place des phénomènes d'apprentissage croisés,... Les faibles capacités scientifiques des PME et PMI expliquent la très grande difficulté à établir des partenariats avec la recherche. Ces difficultés se retrouvent également dans le cas des ONG.

Mais avec les ONG, le spectre des relations est a priori plus large : est-ce que le partenariat a pour objectif la production de –ou l'accès à- la connaissance ou bien de légitimer la production de certaines connaissances ? L'accès à la connaissance peut viser à résoudre des problèmes pratiques ou peut avoir comme enjeu de légitimer une « cause » et/ou une action. Dans les relations entre recherche et association, la question des conflits de légitimité est donc centrale ; alors qu'on la trouve peu dans le monde l'entreprise –cette appréciation devant être modulée avec le développement de la « responsabilité sociale de l'entreprise ».

Autre élément à prendre en compte dans les relations entre recherche et ONG : la très grande variété des formes associatives. La proximité entre associations et recherche est évidemment la dimension à considérer en premier lieu. Avec l'activisme scientifique, la distance est minime. Mais d'autres relations à la production de savoirs existent, par exemple : les associations généralistes (environnement, consommation,...) qui consacrent une partie de leurs ressources à la production de connaissances ; les associations qui sont constituées comme associations d'amateurs (par exemple la Ligue de protection des oiseaux) et sont donc des organisations de production de savoirs ; les « groupes concernés » comme les associations de patients ; enfin, des formes d'associations, au sens large, des communautés créatrices, des communautés qui ne sont pas forcément sous une forme associative, mais en tout cas des réseaux d'individus qui se rassemblent autour de la question de la production de connaissances.

C'est cet ensemble qu'il faut considérer lorsque l'on se pose la question de la relation entre la recherche et les associations. J'essaierai d'en proposer une lecture transversale à partir de la notion de forme d'engagement des associations dans la recherche.

L'expérience que nous avons eue à l'INRA est une expérience d'évaluation technologique interactive au sujet de vignes transgéniques, de porte-greffes de vignes transgéniques potentiellement résistants à un virus qui provoque la maladie du court-noué.

Il s'agit d'une expérience de rapports entre une institution, l'INRA, et ce qu'on peut qualifier de société civile. Le programme de recherche dont il est question a été engagé au début des années 1990, il s'agissait d'un programme de recherche partenarial entre l'INRA et Moët et Chandon pour résoudre des problèmes de lutte contre cette maladie, avec l'espoir de substituer à une lutte chimique une lutte par les moyens génétiques. En juin 1999, un article dans *Le Canard enchaîné* fait que Moët et Chandon se retire de cette recherche. La question qui se pose à l'INRA est alors de savoir s'il reprend ces essais de vigne transgénique ou non ?

La direction générale de l'INRA, à cette époque, se pose la question et nous pose la question à nous, Claire Marris et moi en tant que chercheurs qui s'intéressent à ces questions de participation des publics. On propose donc, sur ce cas-là, de mettre en place un dispositif original, conçu aux Pays-Bas, d'évaluation technologique interactive, ce que la direction générale accepte.

Un groupe de travail de 12 personnes est constitué, composé de chercheurs du domaine, de professionnels et d'acteurs non impliqués. Pendant une période de six mois, le groupe se réunit régulièrement pour travailler sur ce problème et formuler des recommandations à l'attention de la direction générale de l'INRA. La question qui leur était posée au départ était de savoir s'ils considéraient qu'il faut faire des essais aux champs de porte-greffes de vignes transgéniques potentiellement résistants aux court-noués. Il était entendu, dès le départ, que l'INRA s'engageait à faire tout ce qu'il fallait concernant la transparence de l'opération, et s'engageait en fait à une prise en compte et à une réponse argumentée concernant les recommandations données par le groupe de travail.

L'opération est assez longue, elle commence en 2001 et se termine début 2003. Les principales étapes sont les suivantes :

Février à Sept. 2001	Elaboration du projet	. Rédaction du cahier des charges . Discussion avec les équipes concernées
Sept. À mars 2002	Préparation du travail du groupe	. Enquêtes sociologiques . Constitution du groupe de travail
Avril à Sept. 2002	Fonctionnement du groupe de travail	. Préparation d'un rapport à l'attention de la DG de l'INRA
Janvier 2003	Réaction de la DG	. Annonce de la décision
Juin 2003	Evaluation de l'opération	. Rapport d'évaluation

L'INRA annonce sa décision en janvier 2003. L'essai va être mis en place en septembre 2005 ; il sera détruit au mois de septembre 2009.

Les résultats de la délibération portent sur les points suivants. Il y a un consensus sur quatre points. À propos de la transgénèse, le groupe dit qu'il n'y a pas de problème pour explorer des possibilités techniques, à condition « de ne pas mettre tous les œufs dans le même panier », de ne pas concentrer les ressources sur la transgénèse. Deuxièmement, il faut éviter que les essais ne constituent le cheval de Troie de la commercialisation, que le fait de porter un avis sur les essais soit considéré comme une validation de ce qui s'ensuit. Troisièmement, il y a eu toute une discussion qui se traduit sous la forme de recommandations et dans l'avis du groupe sur les limites d'une approche réductionniste du problème, donc un questionnement sur les raisons qui font que l'on choisit de travailler sur ce problème et de le résoudre via les OGM. Et quatrième point, le groupe souligne que la vigne et le vin ont une importance symbolique. Il ne faut pas faire sur la vigne ce qu'on pourrait accepter de faire sur d'autres plantes.

Le groupe se scinde sur la question de l'avis sur les essais. Une partie du groupe est favorable à l'essai, à condition qu'il y ait un engagement de l'INRA à explorer des voies alternatives, qu'il y ait mise en place d'un comité local de suivi de l'essai et que ce comité local de suivi puisse intervenir dans la fabrication du protocole, etc. Enfin, le groupe mentionne bien que l'accord concerne la recherche, la production de connaissances pour

l'exploration d'options potentielles, mais en aucun cas cet accord du groupe ne peut être revendiqué dans un passage à la commercialisation.

Une partie du groupe est en désaccord avec cette position favorable, considérant que l'établissement d'une barrière entre la recherche et ses applications est illusoire, et donc que l'INRA ne peut pas s'engager à contrôler ensuite l'application de ces recherches, dès lors que la connaissance existera. Considérant également que le débat ne porte pas seulement sur cette question locale concernant l'avis et le court-noué, mais qu'il y a un enjeu plus général concernant les essais au champ de plantes transgéniques, et que dire oui à l'essai sur la vigne, c'est dire oui à n'importe quel type d'essai, compte tenu de l'importance symbolique de la vigne soulignée par ailleurs.

Suite à ce rapport, l'INRA décide de mettre en place l'essai en suivant les recommandations du groupe, notamment avec la mise en place d'un comité local de suivi qui joue un rôle très important par la suite. Des enseignements plus généraux concernant l'utilisation de la transgénie ne seront pas développés ici.

Quels effets ? Le premier effet concerne les relations avec les associations. Il y a une très forte critique des associations concernant cette opération considérée comme une manipulation, pas simplement des gènes ou des organismes, mais également de manipulation de l'opinion. L'INRA annonce sa décision le 20 janvier 2003, et dès le 1<sup>er</sup> février, cet ensemble d'associations publie sur le web un document d'une vingtaine de pages très documentées, avec une critique extrêmement complète de cette opération.

L'INRA met alors en place le comité local de suivi, composé de représentants de Colmar, du conseil municipal, de voisins, de représentants associatifs et de représentants de la filière Vigne et Vin. Ce comité local de suivi joue un rôle extrêmement important dès sa mise en place en mars 2003, puisqu'il redéfinit le protocole de recherche, de façon substantielle, mais dans le cadre effectivement d'une volonté de l'INRA de faire cet essai. Il y a beaucoup de discussions sur l'essai.

Dialogue Science – Société

**L'INRA et le Comité Local de Suivi organisent un colloque sur**

Les moyens de lutte contre le nématode vecteur de la maladie du court-noué



**le 21 novembre 2007 à l'INRA de Colmar**

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE  
Centre de Colmar  
78 rue de l'Institut - BP 20607 - 68004 COLMAR Cedex  
Tel : 03 86 22 49 00 www.colmar.inra.fr

ALIMENTATION AGRICULTURE FORÊTS



Puis ce comité local de suivi, comme s'y était engagé l'INRA, explore d'autres voies que la transgénèse et donc organise un colloque en 2007 sur les différents moyens de lutte contre la maladie du court-noué, et discute, même s'il n'y a pas eu encore d'effet, de la possibilité de co-construire des programmes de recherche sur ces questions, explorant d'autres voies que la transgénèse. Cela est d'autant plus opportun que (1) les acteurs participants à ce programme reconnaissent l'importance du court-noué, ce qui était plutôt tabou de prime abord et (2) l'expérimentation montre que les porte-greffes potentiellement résistants ne le seront pas en réalité pour des raisons qui sont élucidées par le dispositif de recherche.

L'autre domaine d'effets est un domaine qui renvoie plus à la communauté INRA. Même si ce n'est pas directement

l'INRA, c'est une réaction d'un chercheur du département de Biologie de l'université de Houston suite à un papier publié dans *Nature* :

*« Last night I had a nightmare. In my dream, all the recommendations made by Pierre-Benoit Joly and Arie Rip in their Essay 'A timely harvest' became a reality here in the United States. The public were consulted and actively engaged in practical scientific matters. I dreamed that the do and don't of science and research were dictated democratically by the American public, of whom 73% believe in miracles, 68% in angels, 61% in the devil and 70% in the survival of the soul after death. In my dream, this majority dictated through vigorous 'public engagement' that science should deal with virgin birth, the thermodynamics of hell, the aerodynamics of angel wings, and the physiology and haematology of resurrection. »*

Avec un humour tout américain, ce chercheur nous dit : « Voilà ce qu'est le pilotage de la recherche par la société civile. Le financement de la recherche sera utilisé pour travailler sur les propriétés aérodynamiques des ailes d'ange, la physiologie et l'hématologie de la résurrection ; gardez ça en Europe, gardez Arie Rip et Pierre-Benoît Joly en Europe, nous, on fait le boulot sérieusement, ici ».

Cette expérience a été beaucoup discutée à l'INRA. Nombre de nos collègues ont eu des réactions proches de celle-ci: qu'est-ce que ça veut dire, effectivement, quelle est la perspective de ce type d'initiative quant au pilotage par l'aval, et au pilotage par la société civile, de nos recherches? Qu'en est-il de la liberté de la recherche ?

Cette affaire n'est pas finie. Elle a rebondi récemment avec la destruction de l'essai par Pierre Azelvandre, il y a eu procès, etc. On peut en discuter, il y aurait beaucoup de choses à dire également là-dessus.

Avant de conclure, je voudrais resituer cette expérience singulière dans un cadre plus large. On observe dans ce cas une configuration de problèmes marquée par un très fort conflit de légitimité, ce qui caractérise la question des OGM. Derrière la question de l'orientation des recherches, le problème posé est celui d'un « choix de société », celui de savoir dans quel monde on souhaite vivre, avec quels modes de production et de consommation des produits agricoles. La force de la mobilisation a permis de connecter fortement une option scientifique et technique et des choix politiques. La mobilisation associative a conduit à la constitution d'une contre-expertise pousse très loin la controverse sur les connaissances scientifiques.

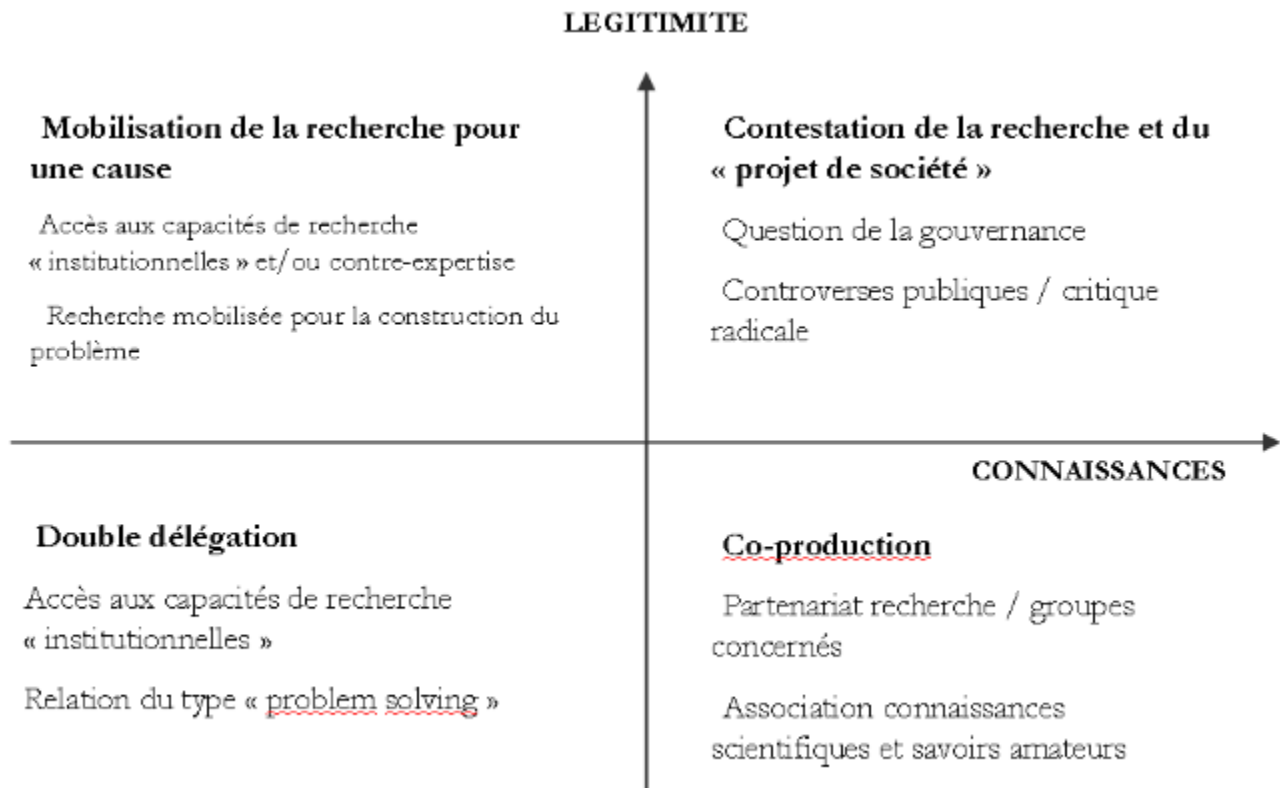
Donc la configuration était marquée par des conflits de légitimité et des questions sur la pluralité des savoirs. Ce qui se joue, ce qui se discute dans ce domaine, c'est la question des dispositifs de preuves – les OGM sont intéressants notamment parce qu'on y retrouve de façon très forte toute la discussion sur les effets de faibles doses, sur les limites actuelles des tests de toxicologie, mais également une réflexion très avancée sur l'association entre les connaissances produites et les modèles de production, caractérisés ici de façon un peu schématique, par une opposition réductionniste *versus* systémique.

La configuration était également empreinte par une controverse publique d'ampleur sur la question générale de la gouvernance de la recherche (et pas uniquement sur la question des relations entre la société civile et la recherche). Quelles sont les orientations de recherche ? Qui décide ? Pour qui ? Pourquoi ? Comment ? Quelle est l'économie des pouvoirs qui est derrière un système décisionnel ? Ce sont toutes les questions qui sont posées. Et évidemment pour l'expérience de Colmar à laquelle nous avons contribué, la question s'est fait des tensions très fortes entre ce débat général, qui est un débat qui a sa propre dynamique, et la dynamique locale.



Le cas sur lequel nous avons travaillé est un cas très intéressant comme illustrant une situation où on a un très fort conflit de légitimité et une très grande pluralité de production de connaissances, des dispositifs de preuves, etc. La forme d'engagement des associations dans la recherche est très liée en fait à une contestation forte à la fois de la production de connaissances et du projet de société qui est lié à cette production de connaissances. Se pose donc la question de la gouvernance, dans un contexte de controverse publique, avec la constitution du front de critiques radicales, y compris évidemment avec la critique de la gouvernance, la critique des formes de participation qui sont à l'initiative des organismes de recherche comme l'INRA.

C'est une configuration importante et intéressante, mais évidemment ce n'est qu'une des configurations possibles. Je propose pour finir d'explorer les différentes configurations des rapports entre recherche et ONG en croisant les deux dimensions évoquées ci-dessus : le rapport aux connaissances (axe horizontal) et le rapport à la légitimité (axe vertical). On obtient ainsi une carte à quatre quadrants (ci-dessous) : on a à l'opposé tout un tas de configurations où dans la relation entre les associations et la recherche ne se posent pas de façon frontale des questions de légitimité politique, de légitimité de l'action et/ou finalement il y a un accord sur le type de connaissances, sur les dispositifs de preuves, etc.



La question est, dans ce cas, celle de l'accès aux capacités de recherche institutionnelle dans une logique de résolution de problèmes pour des acteurs qui ont du mal à avoir accès à des dispositifs de recherche. Les boutiques de science fonctionnent souvent dans cette dimension, mais également dans une dimension complémentaire où l'accès à la recherche est stratégique parce que c'est par la production de connaissances qu'on peut arriver à construire une cause et à légitimer les acteurs et des problèmes qui se posent à eux ou des problèmes qui leur sont attachés. Il y a également là un problème d'accès aux capacités de recherche qui se

double non pas d'une relation de type résolution des problèmes, mais plutôt d'une stratégie de mobilisation de la recherche pour construire le problème avec de la connaissance scientifique.

Le quatrième cadran est celui qu'on retrouve, de type coproduction, où l'on reconnaît qu'il y a une très grande pluralité de savoirs, de modes de production de connaissances et de types de connaissances. Ne se pose pas frontalement de problème de légitimité politique. Et dans ce cas-là, on a un partenariat de recherche que l'on trouve dans différents domaines, notamment avec les associations naturalistes où l'on a des observations de la nature, de la faune, de la flore, très étroitement associées avec des centres de calcul universitaires, et une complémentarité très forte de la production de savoirs.

Cette cartographie, comme toute cartographie en quatre cases, a un caractère un peu caricatural. Ce qui est intéressant dans la mobilisation et les formes d'engagement associatif, c'est qu'on a une grande diversité de positionnements et une circulation qui peut se faire avec la dynamique du problème.

Pour conclure, la question de la pluralité des formes d'engagement et des implications en termes de dynamique des fronts de mobilisation, mis en relation avec cette question de la production des connaissances, est une question qui est vraiment fondamentale pour nos réflexions.

Par rapport à cela, on constate un foisonnement d'initiatives institutionnelles, notamment les PICRI et le programme REPERE qui sont évoqués aujourd'hui. On peut aussi mentionner le modèle des programmes de recherche du MEEDDM -avec comités d'orientation et comités scientifiques- qui donne une place aux acteurs de la société civile. Personnellement impliqué dans le programme OGM du MEEDDM, je constate que les associations ont vraiment voix au chapitre dans les comités d'orientation. À l'INRA, une initiative intéressante, même si elle n'a pas très bien marché, était Cap Environnement, une concertation en amont des programmes sur l'environnement. Il y a un certain nombre d'initiatives, un foisonnement, cependant on a un problème d'apprentissage et d'institutionnalisation de ces pratiques.

Deux enjeux pour finir. Le premier est un enjeu d'accès aux ressources, pour les partenaires associatifs. Il existe des dispositifs de type convention d'Aarhus, avec des droits qui sont reconnus : le droit à l'information, le droit au débat, le droit à la participation. Ce sont des instruments sur lesquels on peut s'appuyer aujourd'hui pour renforcer la capacité des associations, pour en tout cas mettre à disposition des ressources, parce que cette question des ressources est une dimension extrêmement importante.

Et puis il y a un enjeu qui est celui de la pluralisation des formes d'engagement des chercheurs et de la reconnaissance institutionnelle. La forme d'évaluation assez monodimensionnelle -qui devient de plus en plus importante dans le milieu académique- s'oppose de façon assez radicale avec les possibilités d'ouverture, d'écoute, de coconstruction qu'on peut avoir avec les acteurs associatifs, mais plus généralement les acteurs de la société civile. Il est évident que lorsque les laboratoires de recherche collaborent avec des grands groupes industriels, on peut avoir un accès aux ressources financières, y compris cognitives, ou à un moment donné des compensations qui peuvent être très bénéfiques à la recherche. Dès lors qu'on essaie d'ouvrir les dispositifs de recherche à des acteurs qui sont beaucoup moins dotés en ressources, qu'il s'agisse des PME ou des acteurs de la société civile, c'est beaucoup plus coûteux pour les chercheurs. Cela se traduit par un coût qui peut se chiffrer, pour les chercheurs, en termes de facteurs d'impact, de H-index, etc. S'il n'y a pas de reconnaissance de ce type de production autre que les brevets obtenus, etc., on a un vrai empêchement qui peut être lié au système d'évaluation.

***Le programme de recherche francilien : Partenariat Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation (PICRI),  
Marc Lipinski, Région Île-de-France***

Je vais décrire l'expérience PICRI (Partenariats Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation) que j'ai menée au Conseil régional Île-de-France, en tant que vice-président chargé de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation depuis 2004. L'année de création correspond à la fois à un début de mandature au Conseil régional et au grand mouvement de « Sauvons la recherche ! ». La concomitance de ces deux événements n'était pas anodine.

Le dispositif a pris naissance dans les éléments de réflexion présents dans les débats autour de la défense de la recherche en 2004. Dominique Pestre a fait allusion à cette contradiction qu'il y a dans ce milieu : à la fois la défense de l'autonomie des chercheurs, qui est essentielle pour tracer les pistes de recherche, pour identifier les thèmes émergents, et la notion croissante, chez les chercheurs, de la nécessité de ne plus vivre dans la tour d'ivoire – si elle a jamais existé – et que les intérêts de la société sont à prendre en considération.

Six ans après, les choses ont un peu évolué, je peux parler maintenant d'une véritable expérience que nous avons pu mener au Conseil régional d'Île-de-France, où je me suis retrouvé en capacité de prendre des initiatives une fois élu vice-président.

Pourquoi les PICRI ? En 2004, au Conseil régional d'Île-de-France, il n'y avait pas de réelle politique de recherche. Nous sommes arrivés avec la question de l'engagement citoyen dans les projets de recherche et du type de dispositif à proposer pour favoriser cet engagement citoyen. À l'étranger, seul existait le dispositif canadien des ARUC, Alliances de recherche universités-communautés. Il s'agit d'un programme du gouvernement fédéral canadien, qui s'applique essentiellement aux sciences sociales, existant depuis un certain temps, avec succès. Le dispositif PICRI fut une sorte de transposition de ce programme en Île-de-France avec une extension à toutes les sciences. Suite à l'adoption de ce nouveau dispositif par les 209 conseillers régionaux réunis en assemblée plénière, le premier appel à projets a été lancé en 2005. Toutes les informations sur le PICRI sont disponibles sur le site de la Région Île-de-France<sup>2</sup>.

Les objectifs du PICRI sont d'inciter aux partenariats collaboratifs entre acteurs académiques et acteurs issus de la société civile, de diversifier les thématiques abordées dans les programmes de recherche, de développer le dialogue Science - Société et d'améliorer l'appropriation de la démarche scientifique par les milieux associatifs.

Les jurys sont constitués avec des experts académiques et des associatifs, les partenariats sont ouverts aux acteurs dans et hors la Région Île-de-France. Les critères d'évaluation sont :

- la qualité scientifique du projet, la solidité de la démarche méthodologique,
- le caractère novateur du projet,
- la réalité du caractère « citoyen » du partenaire,
- l'équilibre et la qualité du partenariat (co-construction des savoirs),
- la capacité du (des) partenaire(s) académique(s) à appuyer véritablement les actions du (des) partenaire(s) société civile,

---

2 <http://www.iledefrance.fr/recherche-innovation/dialogue-science-societe/partenariats-institutions-citoyens-picri/>

- l'intérêt en terme de formation (étudiants, doctorants, post-docs etc.),
- les modalités envisagées pour la diffusion des résultats obtenus.

La sélection se fait, en fonction du budget disponible, par jury ad hoc avec un maximum de 50 K€ / an pendant 1 à 3 ans (prolongeable), les dépenses sont possibles en investissement et fonctionnement (allocations). La validation du choix des jurys s'effectue par un vote en commission permanente du Conseil régional.

Lors du premier appel à projets en 2005, nous nous sommes trouvés devant des difficultés organisationnelles liées à un premier appel : diffusion des appels à projets, système d'évaluation des projets... Cependant, les réponses ont été nombreuses sachant que les conditions posées étaient assez strictes. Dès la première année, près de 30 projets ont été reçus, 12 ont été sélectionnés.

En avril 2009, s'est tenue une journée d'évaluation qui s'appelait « Vers une recherche citoyenne : les PICRI de la Région Île-de-France. Bilan et perspectives ». Cette journée tentait de dresser le bilan des cinq années du dispositif PICRI.

Année	Projets retenus	Budget total	Budget fonctionnement	Budget investissement
2005	12	1231 K€	1182 K€	49 K€
2006	8	966 K€	934 K€	31 K€
2007	9	1266 K€	1224 K€	42 K€
2008	13	1451 K€	1409 K€	43 K€
2009	14	1523 K€	1496 K€	27 K€

La constitution du jury constitue, année après année, un défi pour le service en charge des PICRI. Des critères énoncés, c'est la qualité « citoyenne » du partenaire citoyen qui est la plus délicate à évaluer. Il persiste de grandes interrogations, année après année, sans que nous soyons parvenus à identifier ce qui permettait de définir le caractère réellement « citoyen » ou non du partenaire citoyen. Souvent il s'agit d'associations intéressées à développer des recherches partenariales avec des chercheurs composées elles-mêmes de chercheurs en totalité ou en partie.

En cinq ans, 56 projets ont été retenus par les jurys successifs. La pression de sélection est assez importante puisque chaque année un maximum de 25 % de projets sont retenus. Les sommes engagées ont été de l'ordre de 6 millions d'euros.

Nous préjugions que les domaines qui seraient abordés dans ces projets toucheraient essentiellement à la santé et à l'environnement. En réalité, il y a eu une grande diversité de projets proposés et retenus. En ce sens, l'objectif « Diversifier les thématiques de recherche » a été largement atteint. Par exemple, dès la première année, un projet retenu associait un laboratoire d'Histoire médiévale du CNRS de l'Université Paris 1, avec une association d'amateurs spécialistes de l'architecture des cathédrales gothiques en Île-de-France. Il était

difficile d'imaginer recevoir ce type de projets, cependant beaucoup de projets de ce type, inattendus et tout à fait intéressants, ont été reçus et retenus.

Suite au nombre important de réponses reçues la première année, la première crainte que nous avons eue était que le dispositif PICRI répondait à une attente qui allait, par la suite, s'épuiser. En réalité, un flot continu de projets a persisté, sans pour autant réellement s'élargir. En 2009, dans le dernier appel à projets, une cinquantaine de projets ont été déposés, ce qui est considérable mais sans représenter une augmentation très notable par rapport aux années précédentes.

Aujourd'hui, le dispositif PICRI apparaît comme installé dans le paysage. Ce qui pouvait être perçu en 2004 comme une lubie s'est transformé en une sorte d'évidence. Le dispositif ne semble pas contesté au sein du Conseil régional d'Île-de-France. À titre d'illustration, le parti socialiste a inscrit les PICRI dans son programme national pour les élections régionales 2010.

Il y a maintenant un réel besoin d'une véritable analyse autour des projets et du dispositif PICRI. Une des particularités retenues suite à la journée de confrontation autour des PICRI au mois d'avril dernier était la difficulté de concilier les temporalités entre les demandes et les attentes des parties prenantes dans ces partenariats. Les associations s'engagent dans ces projets, car il y a une véritable urgence pour elles, en général, un sujet qu'elles veulent voir traiter. Si elles trouvent un partenaire académique et que le projet est retenu, ils s'attendent à ce que la recherche soit rapidement mise en place. Pour les chercheurs, ce nouveau projet s'inscrit dans ce qui est leur travail quotidien, souvent au milieu de nombreux autres projets, la perception de l'urgence est très différente ; par ailleurs, les responsables associatifs ont le plus souvent un métier, et donc ils ne peuvent s'engager dans le travail de recherche lui-même qu'au moment où ils ne sont pas en train d'exercer leur propre métier. Il y a là une difficulté concrète supplémentaire pour le « travailler ensemble ».

Les chercheurs peuvent développer leurs recherches pendant plusieurs années, des recherches qui progressent à un rythme de chercheur, une question amène à une autre, etc. Pour le monde associatif, le problème posé doit être traité dans l'année ou dans les deux années, faute de quoi l'association passe souvent à un autre sujet tout aussi urgent, une autre lutte, une autre mobilisation. Là encore, on a une vraie difficulté.

Une autre limite du système est que finalement il n'y a personne pour suivre, d'un point de vue intellectuel, ce qui se passe autour de ces PICRI. Je pense que ce type d'innovation ou d'expérimentation a besoin d'être suivi et analysé par des chercheurs. Or, personne ou presque ne s'est penché encore sur le processus, sur la nouveauté, sur l'intérêt, pour la société, pour une institution comme un Conseil régional, pour la recherche elle-même, de mettre en place ce type de dispositif. De mon point de vue, même si le dispositif s'installe dans le paysage comme une évidence, cette évidence n'est pas basée sur une analyse scientifique et approfondie, explicitée en tout cas, de ce qui s'est passé pendant ces quelques années. D'où une interrogation sur l'avenir de ce dispositif qui sera sans doute prolongé, mais dont l'analyse critique est vraiment nécessaire.

Par rapport à ce qui a été dit dans les interventions précédentes, il faudrait revenir sur les questions de pilotage, de gouvernance, à travers d'autres aspects d'éléments mis en place au cours de ma mandature.

Lors de la négociation du dernier Contrat de projets entre l'État et la Région Île-de-France, j'ai souhaité qu'il y ait un projet de soutien à la recherche citoyenne nommé QSEC, Questions de sciences - enjeux citoyens. Ainsi a été inscrite la mise en place en Région Île-de-France d'un processus récurrent de débat démocratique,

citoyen, suscité et animé par des associations qui, dans l'hypothèse optimiste, mailleraient le territoire. Il s'agit donc d'associations de culture scientifique qui mettent en place des réflexions, des débats, à travers la Région, sur une thématique unique, année après année. Ce processus démarre en 2009 avec trois associations qui travaillent ensemble. Elles sont territorialisées de façon très distincte : l'une en Seine Saint-Denis, l'autre entre Yvelines et Val d'Oise et la troisième dans l'Essonne. Dans ce cas, nous avons proposé d'allouer d'importantes sommes d'argent pour animer un processus de réflexion mené sur la durée, au sein de populations diverses correspondant aux publics cibles des associations concernées. Le premier thème qu'elles ont choisi est la bioéthique, thème lié à l'actualité, à la réforme des lois bioéthiques, etc. Nous sommes également là dans l'expérimentation, et à la phase de lancement du dispositif. Là aussi, mon souhait serait qu'il y ait un regard de chercheur qui suive ce processus qui est parti pour la durée du Contrat de projets, théoriquement sept ans (2007-2013), en réalité cinq ans (2009-2013).

Dernier point que je voudrais mentionner, celui de la question de la démocratie dans le choix des thèmes de recherche financés et donc la question du pilotage de la recherche. Dans les budgets dont j'ai eu la charge, je parle des budgets Recherche, l'essentiel a été dédié à quelque chose qu'on a défini comme « Domaines d'intérêt majeur » pour la Région. Les Régions ne sont pas compétentes en matière de recherche. Cependant, plus ou moins rapidement, elles se sont tout de même saisies de cet enjeu d'importance pour leur avenir. Mais la question de la destination des budgets dégagés pour la Recherche par les Conseils régionaux est essentielle. Plutôt que de faire du saupoudrage de façon plutôt aléatoire, nous avons essayé de cibler l'essentiel de cet argent vers quelques grandes thématiques définies comme Domaines d'intérêt majeur. Des domaines d'intérêt majeur, il y en a eu 14 qui ont été décidés au cours de la mandature par un vote en assemblée régionale. Ainsi, des crédits récurrents vont à des réseaux de chercheurs qui couvrent la Région sur la thématique retenue.

La question qui se pose est comment définir celles des thématiques qui doivent être labellisées comme étant d'intérêt majeur, pour telle ou telle Région, y compris la Région Île-de-France. La façon dont ont été labellisés tel ou tel thème en tant que domaine d'intérêt majeur en Région Ile de France mériterait d'y consacrer quelques recherches. Les voies de labellisation ont été multiples sans être aléatoires, mais elles seraient intéressantes à décrypter. Et la question du pilotage de la recherche s'inscrit réellement dans ce type de processus qui mériterait d'être visité – pas « revisité », mais bien visité.

## **Débat**

### **Patrice Aubertel, Plan urbanisme construction architecture MEEDDM**

Intéressé par la présentation de Marc Lipinski notamment car vous avez posé une question que l'on retrouve d'une manière générale dans les dispositifs d'incitation à la recherche, il s'agit du critère d'évaluation de la recherche par les lieux scientifiques de la recherche. Travailler pour des associations, travailler pour des conseils régionaux, travailler pour l'État, n'est absolument pas valorisé. La question que je pose est : y a-t-il une espèce de montée de la valorisation, des critères scientifiques, de la scientificité par les publications dans les revues, en particulier anglo-saxonnes, qui entraîne une certaine distorsion entre la mobilisation de la recherche qu'on souhaiterait voir plus forte en direction des acteurs de la vie des affaires publiques en général, et les évaluations qui sont faites des travaux de recherche?

### **Nicolas Baya-Lattite, Deuxième Labo, chargé de l'animation du programme REPERE**

Je souhaite rebondir sur deux points et poser une question. Avant de venir, je m'interrogeais sur le comment prendre en compte, dans un programme qui vise à pérenniser la coconstruction des savoirs, la coproduction des savoirs entre les ONG et la recherche, les trajectoires politiques des affaires, comment prendre en compte

les températures et les temporalités des questions qui font le lien entre la recherche et les différents acteurs qui sont concernés.

S'il s'agit d'engager les ONG, les associations, dans le faire de la recherche quotidien, de participer dans les laboratoires ou dans la production concrète, ou un engagement en amont dans le pilotage, dans la définition des grands cadres, des grandes directions, cela pose la question des temporalités abordée par les intervenants. Je trouve que la proposition de Pierre-Benoît Joly sur la variété des formes associatives montrait combien il y a des différentes associations pour chaque moment.

La question concrète est donc comment est-ce qu'un programme, tel que REPERE, peut prendre concrètement, par des outils ou par le financement des appels d'offres, cette question des différentes températures politiques ? Sur la dimension de l'expérimentation et le suivi de ce type de travail expérimental et politique de participation, comment le programme REPERE pourrait-il devenir aussi une instance de réflexion, sur cette expérimentation ?

### **Georges Debrégeas, Sauvons la Recherche**

Vous avez été nombreux à dire « Il faudrait définir la société civile, il faudrait définir les ONG » et personne ne l'a vraiment fait. Il y a environ 1 100 000 associations en France<sup>3</sup>. Une question à Marc Lipinski: quelle association avez-vous admis dans le comité d'experts du PICRI ? Est-ce que par exemple une association religieuse aurait vocation à faire partie de l'administration de l'université ? On peut envisager qu'une association religieuse produit du savoir, qu'elle représente une partie de la société.

J'espère que les associations religieuses seront exclues de manière récurrente du monde universitaire et des instances de décision. Mais malgré tout, le débat posé par le collègue américain dans la revue *Nature*, implique qu'il faut prendre conscience qu'il y a des endroits, notamment aux États-Unis, où ces associations revendiquent une place déterminante dans les instances éducatives, et je ne vois pas, dans le débat d'aujourd'hui, à quel moment et au nom de quels critères ces associations, qui peuvent être extrêmement puissantes et donc, du point de vue démocratique, forcément représentatives et légitimes, seraient exclues de ce type de dispositif ou de leur présence dans les instances de codirection ou de copilotage de la recherche. Dans ce débat, il est urgent de préciser ces critères.

### **Laurent Mermet**

À propos de la valorisation des chercheurs pour ce type d'implication, dans le domaine des publications anglo-saxonnes ou françaises, elles ne me semblent pas pénaliser particulièrement les chercheurs impliqués. Elles pénalisent les chercheurs impliqués dans certaines causes – je pense à certaines revues interdisciplinaires. Si ce que vous écrivez correspond aux intérêts de certains groupes de la société civile, la publication est possible. Par contre, si vous écrivez des choses qui remettent en question des secteurs qui dépendent des organismes qui sont derrière la revue, là la situation est plus compliquée. Là encore j'ai l'impression qu'on essaie de transformer une opposition intersectorielle, en une opposition académique.

---

<sup>3</sup> Source : Viviane Tchernonog – *Le paysage associatif français – Mesures et évolutions*. Dalloz *Juris associations* - décembre 2007

## **Pierre-Benoît Joly**

Sur la question de la gouvernance, je suis moins optimiste que vous. L'INRA est en train de préparer son plan quadriennal, son Contrat d'objectifs. Vous pouvez faire les remarques en tant que personnes, associations, etc., sur le site de l'INRA 2014 [www.inra2014.fr]. Il sera intéressant de voir l'influence de la consultation sur la détermination des priorités. Mais je crains que, au final, le résultat soit essentiellement lié au poids respectifs des différentes communautés épistémiques au sein de l'INRA.

À propos des rapports à l'environnement économique, il semble que les deux forces seront recherche et environnement économique. Le dispositif de participation existe, cependant, je ne vois pas fonctionner effectivement la gouvernance à cinq dans le domaine de la recherche pour orienter des objectifs, je ne la vois guère opérante aujourd'hui. Il faut voir toute l'épaisseur des structures, toutes les forces de polarisation qui vont s'exercer sur le système.

Sur la coproduction, dans certains cas, on ne peut pas poser la question de la coproduction, parce que cette question se situe dans des domaines conflictuels, où les conflits de légitimité sont très forts, et que les acteurs disent : « Tant qu'on ne discute pas des grands principes d'orientation, ce n'est pas la peine de se mettre à table, cela ne nous intéresse pas ». Il y a un certain nombre de questions et de domaines qui sont vraiment dominés par cela. C'est cette question d'échelle qui est importante.

Sur la question des temporalités, je me suis mal exprimé sur cette expérience. L'histoire court sur une quinzaine d'années. Ce n'est pas moi qui ai signé l'accord avec Moët et Chandon ! C'est un certain INRA à une certaine période. Et à une autre période, après les années 2000, une autre direction générale est aux commandes, avec une autre façon de voir les choses et dans un contexte où les choses ont changé, où la question qui se pose est celle de la légitimité des expérimentations au champ. Ce n'était pas du tout la question dans les années 1990.

La façon dont nous avons été chargés de reprendre ce problème n'a pas de relation nette avec la façon dont il était conçu dès le départ. Il y avait là pour nous l'opportunité de faire une expérience, une sorte de recherche-action, et j'ai essayé de rendre compte de ce que cela a produit du point de vue de l'institution, des personnes concernées et des relations entre l'INRA et son environnement. Sachant que ce qui est frappant dans ce cas-là, c'est qu'on peut avoir momentanément un dispositif qui crée finalement de l'apprentissage et de la coproduction localement sur des questions extrêmement intéressantes de mon point de vue. Il y a des questions importantes, comme celle de la réduction de l'utilisation de pesticides. Ensuite il y a évidemment un environnement général dans lequel cela se produit, et donc l'opération locale est très fragile, dès lors qu'il y a de très grandes tensions qui tiennent à des raisons légitimes par ailleurs.

## **Dominique Pestre**

Est-il possible d'apporter des précisions sur les acteurs et les sujets traités dans le cadre du PICRI ?

## **Marc Lipinski**

Sur les sujets présentés au PICRI, il y a peu de recherches en laboratoire et beaucoup de recherches de terrain sur des thèmes variés : l'urbanisme, la gestion de l'eau, l'analyse des qualités comparées des fauteuils roulants électriques... On observe également beaucoup de travaux autour de la justice, du droit, et des choses un peu



plus surprenantes, comme des sujets sur l'immigration, sur les populations d'origines diverses présentes en Île-de-France, chinoise, par exemple. Les sciences sociales sont fortement représentées.

À propos de la question portant sur la façon d'exclure les associations religieuses ou d'autres non souhaitables, je dirais plutôt : qu'est-ce qu'une association de personnes lambda et qu'est-ce qu'une association de chercheurs déguisés ? C'était la question qui est revenue constamment, parce qu'on a eu beaucoup de projets présentés par des associations formées essentiellement de chercheurs.

On n'a pas eu à exclure d'associations religieuses ou non souhaitées car, en réalité, aucune demande n'a été soumise par ce type de structures. De plus ce n'est pas le porteur qui est examiné mais le projet lui-même. Heureusement, en France, on n'en est pas encore à avoir des projets comparatifs, des théories évolutionnistes ou créationnistes pour expliquer l'origine du monde, on n'est quand même pas aux États-Unis. Nous n'avons pas du tout vu l'investissement de ce type d'association dans ces dispositifs et dans les demandes d'examen de projets de recherche.

Sur la représentation des associations dans les universités, franchement je n'ai pas de réponse. Toute la question de la représentativité et de ce qui fait la légitimité de faire représenter un milieu extraordinairement divers, comme les milieux associatifs, par telle ou telle instance, la question reste posée et elle se pose aussi actuellement dans la construction d'un objet politique compliqué, qui associe des structures politiques classiques à un monde associatif, ou à des personnalités issues du monde associatif. Qu'est-ce qui fait que telle personnalité est plus légitime que telle autre ? Représenter le monde associatif est extrêmement compliqué. C'est pour cela que la question des jurys et la façon dont est constitué un jury prêtent à critiques parce que grosso modo, nous avons sollicité telles ou telles associations qui étaient plus ou moins disponibles, et la disponibilité des associations ou plutôt leur absence de disponibilité est une véritable entrave.

Le monde associatif en France est extrêmement différent du monde associatif dans les pays anglo-saxons. On n'a pas de très grandes associations capables de mobiliser à la fois des ressources financières, des ressources humaines, pour développer des recherches, pour être disponibles... Par exemple, Greenpeace France et Greenpeace International n'ont pas le même fonctionnement. Greenpeace International développe ses propres recherches, a son laboratoire, en opposition, nous n'avons pas eu de demande de financement venant de Greenpeace France ou de branches françaises de grandes associations, comme Oxfam ou WWF, ou même des grandes associations médicales comme Médecins du monde, dont on pouvait penser qu'elles pouvaient présenter beaucoup de projets de recherche, parce qu'ils ont de véritables interrogations en interne sur de nombreux sujets sociétaux. On a retenu un projet présenté il y a trois ou quatre ans par la mission Adoption de Médecins du monde, qui se préoccupait de l'origine des enfants et de leur devenir, etc. Mais c'est très marginal. Je pense qu'on a un problème de disponibilité des associatifs.

D'ailleurs, dans les suites de la fameuse Conférence de citoyens sur les nanotechnologies que nous avons organisée en 2006 et 2007, lorsque nous nous sommes préoccupés d'essayer de faire entrer des associations dans les structures de suivi ou les structures de gouvernance du centre de compétences en nanotechnologies qui existe en Île-de-France, nous n'avons pas eu de répondant du côté associatif. C'est extrêmement difficile de solliciter avec succès le monde associatif, pour qu'il investisse du temps, du temps de personnes, sur des sujets de recherche.

En réponse à la question posée par Laurent Mermet sur la pénalisation éventuelle des chercheurs qui s'impliquent dans des sujets participatifs, des collaborations, etc., en fait, cela doit dépendre des thématiques, parce que dans les sciences biologiques ou dans les sciences exactes, le critère essentiel est la publication dans des revues internationales – sans aller jusqu'au facteur H parce que c'est un peu, pour l'instant, laissé de côté. Si l'on ne publie pas dans des grandes revues internationales, on a très peu de chances d'obtenir un poste statutaire. Et si l'on n'a pas un poste statutaire, on est dans un CDD, au mieux, et donc dans un processus de précarisation de la recherche qui, à mon avis, n'est pas favorable à l'engagement sur ce type de recherche partenariale.

### **Anne Lieutaud**

Des questions ont été posées qui m'interpellent à propos des sujets que j'ai évoqués tout à l'heure. En démarrant sur la question de la légitimité de la participation des ONG dans le pilotage, dans la dimension un peu amont de la construction de la programmation de la recherche, comme cela a été redit, cela ne me paraît pas du tout quelque chose d'acquis pour les questions notamment de temporalité divergentes. Quand se pose la réflexion sur la pertinence de la recherche comme appui aux politiques publiques, sur ce que cela signifie, ce que cela comporte comme pertinence et comme problématique, les questions de temporalité imposent de cadrer aussi des orientations qu'on donne à la recherche.

De la même façon, on l'a vu, le fait de travailler en partenariat avec les associations conduit à travailler sur des temporalités qui sont plus proches des temporalités auxquelles on est confrontés en matière de politiques publiques, sur les enjeux des élus qui ont une dimension de court terme, à moins qu'on ait au préalable travaillé sur des logiques un peu anticipatrices, d'enjeux de demain.

Et à ce moment-là se pose une deuxième question qui a été soulevée, sur la question des points chauds, des questions d'effet de mode. Comment, et qui est légitime pour dire que tel sujet est pertinent à traiter aujourd'hui ? Est-ce qu'il n'est pas sous influence, et sous l'influence de qui ? Est-ce que les ONG ou les représentants ou les porteurs de questions de la société civile sont plus sous influence et que le chercheur serait plus objectif ? Il y a des vrais débats aussi de questions de légitimité de postures qui ne sont pas triviales. On peut avoir des a priori, mais je pense que c'est utile de questionner ces a priori.

Dans la question posée par le programme REPERE – je rappelle que notre enjeu est de poser les conditions possibles de la participation des ONG au pilotage de la recherche et de l'expertise – se pose la question de l'institutionnalisation d'un lieu de débat, de discussion, de dialogue, de négociation, sur les orientations de la recherche et sur les modalités d'organisation et de pilotage des expertises. Il n'y a pas que la recherche, il y a aussi les enjeux de l'expertise qui peuvent être des enjeux extrêmement importants. Quand on institutionnalise un débat, se pose la question de la pertinence du lieu. Est-ce que le lieu est à l'intérieur du conseil d'administration d'un organisme ou à l'intérieur d'un programme de recherche ? De ce point de vue, les exemples cités peuvent montrer que des programmes de recherche ou des projets qui ont des envergures larges, voire nationales, peuvent devenir des lieux qui institutionnalisent et qui orientent des recherches de façon utile, collectivement. Pour moi ce sont des éléments qui contribuent à une réflexion, mais qui pour autant ne répondent pas aux questions qui ont été posées.

Je rappelle que la question de ce programme REPERE émane du Grenelle de l'Environnement et plus précisément du comité opérationnel « recherche ». Curieusement, dans ce comité, la gouvernance à cinq n'a pas été respectée, les associations ont été évincées du débat. La question de la légitimité, à mon avis, revient en force. Dans le débat, il y a un certain nombre de jeux d'acteurs qui n'ont pas forcément intérêt à voir les logiques de décisions changer de mains. De fait la question de la légitimité et de qui veut sauvegarder quel genre de jeux de pouvoir ou de rationalité de choix revient.

## **Dominique Pestre**

Comme cela était dit, il y a, à mon sens, des questions extrêmement réelles qu'il faudra approfondir. Il faut trouver un moyen de faire réaliser une étude sur ce qui s'est fait dans ce dispositif. Qu'est-ce qui n'est jamais touché ? Qu'est-ce qui est absent ? Les projets sont participatifs, peut-être, mais qu'est-ce que cela signifie ? Ils touchent des thèmes, mais lesquels ? Quelle est la masse des sujets qui ne sont jamais abordés ? Il faut que cela soit identifié pour savoir pour quel genre de questions sont pertinentes.

À l'autre extrémité, je pense que les questions que pose Georges Debrégeas sont massives. Le problème est d'abord politique. Au cours de mon séjour à Berlin en 2004, dès que je soulevais ce genre de question avec mes collègues Américains, ils sautaient au plafond. Ils disaient : « Ça n'existe pas, votre histoire de société civile ! Qu'est-ce que c'est, ce fantasme que vous inventez ? ! Il n'y a pas de société qui soit civile ! Tantôt vous appelez ça comme si c'étaient des réalités ontologiques du social, et tantôt ce sont des sommes d'associations. Mais si ce sont des sommes d'associations, vous avez vu ce que nous avons, nous, comme associations ? Les créationnistes ? Nous n'avons rien à négocier avec eux ! Vous, en Europe, vous pouvez négocier parce qu'implicitement vous avez des partenaires avec qui vous partagez beaucoup de choses... ».

Je pense que c'est vrai. Nous n'arrêtons pas de sélectionner les gens qui seront nos partenaires. Nous ne les acceptons que sur des conditions implicites et nous les sélectionnons de cette façon.

## **Marc Lipinski**

Je suis globalement d'accord, en ajoutant que l'inattendu, ce n'est pas forcément mal. C'est même parfois extrêmement intéressant. Je suis assez favorable à essayer de mettre en place un environnement, un contexte, qui favorise l'éclosion de l'inattendu parce que dans les laboratoires et le secteur académique, l'inattendu est très rare, parce que l'on appuie là où l'on sait que vont être produits des résultats exploitables, que ce soit exploitable académiquement ou exploitable économiquement. Si l'on veut favoriser une recherche plus surprenante, il faut vraiment ouvrir, je crois qu'il faut s'en donner les moyens.

Il y a un domaine dont on ne parle pas, mais dont on devrait parler, c'est celui du numérique. Là on n'est pas dans les sciences physiques, on n'est pas dans les sciences sociales, encore que, mais il y a un foisonnement d'initiatives, c'est de la co-élaboration, c'est de la coproduction, cela n'en porte pas forcément le nom, mais il y a des parties prenantes qui sont extrêmement diverses, et qui produisent des résultats de recherche, de l'innovation. Il faut avoir la conscience des dangers possibles – complètement d'accord avec ce que disait Georges Debrégeas et ce que tu reprenais – mais il ne faut peut-être pas avoir simplement la peur de ces dangers. Il faut en être conscient, mais aussi aller de l'avant parce que sinon on reste dans des voies extrêmement balisées, assez ennuyeuses parfois; il faut introduire de la diversité.

## Regards croisés sur la recherche

*Catherine Bourgain, Fondation Sciences citoyennes*

Je suis chercheuse à l'INSERM en Génétique humaine, et par ailleurs présidente de l'association Fondation Sciences citoyennes<sup>4</sup>. En écoutant le début du débat, je souhaite continuer sur le terme de copilotage. Copilotage et coproduction des savoirs sont une voie d'entrée importante, je vais m'expliquer. Derrière ces termes, il y a un changement important de paradigmes sur : quels sont les savoirs qui sont officiellement reconnus? Dominique Pestre en a parlé précédemment. Qui est producteur reconnu de savoirs ? Quelles sont les questions qui sont pertinentes ?

Plusieurs points me paraissent intéressants dans les collaborations entre recherche et société civile. D'abord l'idée que par ces collaborations entraîne un regard différent du chercheur sur le sujet d'étude et modifie les pratiques. Les divisions sectorielles propres au milieu de la recherche, correspondent souvent mal à la façon dont les praticiens, les profanes des ONG se posent les questions. Le fait de travailler en collaboration interpelle aussi les chercheurs sur leur pratique disciplinaire et pousse à la transdisciplinarité, à l'interdisciplinarité.

Se pose la question de comment produire ensemble, alors que les savoirs et les savoir-faire sont différents. Les façons de se poser des questions sont différentes, comment arriver à réellement travailler de façon participative, c'est-à-dire en essayant de construire un rapport plus égalitaire et non pas un rapport hiérarchisé comme les chercheurs ont l'habitude de l'avoir, avec des personnes qui ne sont pas des chercheurs. Cette collaboration incite les chercheurs à sortir des lieux confinés, maîtrisés, dans lesquels ils ont l'habitude de réfléchir, et les chercheurs sont amenés à travailler dans des logiques plus contextualisées, moins neutres et universelles. Dans les sciences dures, la volonté est de construire des savoirs relativement universels. Dans ces logiques de coproduction participative, il s'agit au contraire de produire des savoirs dont on a besoin, de répondre à des questions précises d'environnements précis. La coproduction force les chercheurs à poser les questions différemment et à avoir un respect et une attention aux poseurs de questions, ce qui n'est pas la posture habituelle.

Lorsque Marc Lipinski faisait remarquer que la plupart des PICRI ne correspondaient pas à des travaux dans les laboratoires, mais à des questions de terrain, il semble que dans cette collaboration-coproduction, les demandes sont avant tout des demandes de savoirs pratiques et donc de savoir situer. Cela interpelle la pratique des chercheurs de façon intéressante, habitués à répondre à des commandes, d'une façon ou d'une autre, qui émanent soit d'enjeux financiers, économiques, soit d'enjeux de conseils aux politiques, et pas de ces autres types de questions.

Évidemment, cette collaboration-coproduction nécessite un certain approvisionnement des savoirs, puisqu'il y a des fossés très grands entre les pratiques, les savoirs qui sont reconnus et les questions posées. Cet exercice demande de la part du chercheur une capacité d'écoute et d'humilité de positionnement de son savoir par rapport aux autres qui n'est pas habituelle. Il s'agit d'une démarche profonde, qui s'apprend, et qui ne peut être mise en place du jour au lendemain. Le point principal de mon intervention est de relever l'enjeu pratique de cette collaboration-coproduction. Un apprentissage pour les chercheurs est nécessaire car cette pratique est éloignée de sa formation académique reçue.

---

4 [Www.sciencescitoyennes.org](http://www.sciencescitoyennes.org)

Les différents points que je viens de soulever sont vraiment les enjeux pour lesquels il est nécessaire d'inventer les pratiques, de comprendre comment les réaliser, de se persuader qu'il est possible d'agir différemment, en adoptant d'autres postures, et que ces autres postures ne sont pas forcément mauvaises parce qu'elles ne correspondent pas à une certaine rigueur, une certaine façon de poser des problèmes, qui nous ont été enseignées au cours de nos longues études.

C'est pourquoi, il me semble que tous ces enjeux pratiques sont déterminants à deux niveaux. D'abord parce que c'est important de convaincre la communauté qu'il y a une véritable pertinence à faire ce type de travail, que ce déplacement de façon de faire de la recherche, a besoin d'être démontré. Nous en sommes encore qu'aux prémisses, en France en particulier. Sur la question de la légitimité dont il a été question, les scientifiques ont besoin de démonstrations, de preuves. À partir du moment où il y a des pratiques qui s'inventent et qui sont confrontées aux difficultés, pour essayer de les surmonter, des pistes peuvent faire évoluer le milieu scientifique.

Pour revenir sur la discussion qu'il y a eu tout à l'heure sur les Américains qui ont des cauchemars en imaginant la recherche avec les associations, je ressens exactement la même chose dans mon milieu de la génétique humaine. Et pourtant, quand j'arrive avec des exemples concrets où je montre que travailler avec des associations de patients, on est en bas dans une relation forcément hiérarchique, mais une relation de coproduction de savoirs. Dans la façon dont mes collègues perçoivent ce que je peux raconter, je perçois comme une faiblesse. Il faut alors leur démontrer, il faut qu'il y ait des projets qui puissent voir le jour, qui soient des façons de convaincre qu'il n'y a pas forcément de raisons d'avoir peur de travailler avec les associations.

Concrètement, cela veut dire qu'il faut un soutien fort à l'émergence de ces pratiques qui sont des pratiques très marginales encore aujourd'hui. Qu'il faut qu'il y ait des sources de financement qui soient solides. De fait, les PICRI créent les conditions de l'émergence d'une nouvelle communauté de pratiques, mais cela ne suffit pas. Ce dispositif reste des appels à projets, avec toutes les questions de qui sont dans le comité d'experts et quelles sont les priorités qui vont être développées par le programme PICRI ?

Cela veut dire aussi de disposer d'autres sources de financement qui permettent de respecter une certaine autonomie. Il est nécessaire d'élargir les outils pour financer la recherche sans conditionnalité et soutenir l'émergence de ces pratiques nouvelles.

On en a parlé tout à l'heure, d'un point de vue de chercheur, il semble que la question de la valorisation dans les carrières de ces pratiques un peu alternatives est un point vraiment décisif. Dans ma discipline, ce qui compte est le nombre de publications et, éventuellement, le nombre de brevets déposés. Pourquoi ne pas réfléchir à des façons de valoriser la participation à des recherches participatives, en disant : « Puisqu'on nous pousse à faire tellement de transferts vers le privé, pourquoi ne pas considérer que faire de la recherche participative, c'est une forme de transfert, et donc comme on compte un certain nombre de points dans l'évaluation sur le nombre de projets déposés, on pourrait compter un certain nombre de points sur le nombre d'heures ou de mois passés dans les logiques de recherche participative ? » Dans certaines universités au Canada, la mission de recherche participative fait partie des nouvelles missions de l'université. Cette logique d'élargir les missions qui reviennent aux chercheurs n'a rien d'aberrant puisqu'elle contrebalance d'une certaine façon la question de la valorisation industrielle.

Se pose également la question de la mobilité, car il est nécessaire de passer du temps entre chercheurs et associatifs, pour faire émerger cette entre-deux commun où l'on s'invente des pratiques communes, où une acculturation réciproque se met en place. Ce processus prend du temps. L'idée est de rendre possible une mobilité des chercheurs publics vers l'associatif, et pas uniquement vers le privé, comme il y a avec les bourses CIFR par exemple, c'est aussi une logique qui devrait permettre de donner du temps à ce besoin de réflexion, de création de pratiques communes.

À partir de mon expérience de chercheuse, il manque aussi un recul épistémologique par rapport à nos pratiques. La question de « comment cela se fait-il qu'on s'interroge sur cette problématique et non une autre » n'est pas posée. En sciences dures, la réflexivité sur nos pratiques est proche de zéro, et dès qu'elle émerge, l'idée de travailler avec les associations paraît beaucoup moins saugrenue.

Avec une certaine réflexivité, les réactions de certains collègues seraient moins épidermique sur les pratiques de collaboration en considérant que c'est démagogique de reprendre ce que les associations de patients peuvent poser comme question: « après tout, ce n'est pas la science qui a posé la question, donc cette question n'a pas de pertinence ». Il me semble que cette idée de pousser les scientifiques à un recul un peu plus sur leurs pratiques pourrait aider.

La question de la temporalité du point de vue associatif est aussi à réfléchir. Il y a des moyens de prendre en compte cette question, en particulier dans les financements de recherches communes. Le fait de prévoir dans le financement une part importante de fonctionnement de l'association, de pouvoir libérer du temps pour ces pratiques-là, devraient permettre de favoriser le développement de ces pratiques.

Pour faciliter l'interaction et le développement d'une pratique commune entre chercheurs et associations, une question est importante : est-ce que l'on a besoin de facilitateurs ? Les pratiques et les discours sont-ils si différents qu'on a besoin d'une tierce personne entre les deux pour être facilitateurs de pratiques entre d'une part les chercheurs et d'autre part les associatifs ? Dans certaines universités canadiennes, ils ont mis en place des bureaux de *knowledge transfert*, de personnes qui sont spécifiquement là pour aider les chercheurs de l'université à développer ces pratiques de recherche participative, qui sont donc des gens qui ont à la fois une bonne connaissance du milieu associatif et une bonne connaissance du milieu de la recherche. Comme je suis à la fois et chercheuse et associative, j'ai l'impression d'être ce type de *go-between*. Dans beaucoup d'associations, il n'y a pas cette connaissance et donc cette idée de développer ce rôle de facilitateur peut être pertinent. Il existe, à titre d'exemple, une filiale de l'INSERM qui s'appelle INSERM Transferts, dont les missions sont de faciliter le transfert entre la recherche et l'industrie. Cette idée de *go-between* entre deux mondes qui ne se connaissent pas ne me paraît pas plus aberrante que ça.

### ***Pierre Perbos, Réseau Action Climat***

Je suis membre du bureau exécutif du Réseau Action Climat<sup>5</sup>, France, communément appelé RAC.

Je ne reconnais pas mon association quand j'entends parler de l'étrangeté du monde de la recherche et du monde des ONG, vraisemblablement nous sommes une exception dans la nébuleuse des centaines de milliers d'associations en France. Plusieurs raisons à cela, tout d'abord notre positionnement d'expertise dans le domaine de la lutte contre le changement climatique nous amène à porter énormément d'attention aux travaux

---

5 [www.rac-f.org](http://www.rac-f.org)

scientifiques liés au climat, et à dialoguer avec les chercheurs français et éventuellement étrangers qui travaillent dans ce domaine. Historiquement, il y a toujours eu des chercheurs dans les instances de direction du Réseau Action Climat, en particulier des chercheurs du CIRED. L'ancien président venait du CIRED, la présidente actuelle, Sandrine Mathy, est chercheuse au CIRED. Enfin, comme nous sommes amenés à réfléchir au passage de la théorie à la pratique des politiques de lutte contre le changement climatique et des mesures pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, des programmes de recherche sont conduits par l'association pour essayer de comprendre comment rendre faisables des scénarios de facteurs 4, c'est-à-dire de réduction des émissions par 4, et d'identifier les bonnes pratiques qui permettent à ces scénarios de produire leurs effets.

De mon point de vue, ce ne sont pas tellement les problèmes de disponibilité des travaux scientifiques et de contact avec les chercheurs scientifiques qui posent problème. Nous avons à la fois les données et les informations qui nous permettent de définir nos priorités et de définir les politiques et les mesures sectorielles qui permettront de réduire les émissions dans des secteurs comme les transports, le bâtiment, l'agriculture, etc.

Est-ce que cela veut dire que tout va bien dans le meilleur des mondes possibles ? Non. Maintenant, avec six ans de recul, je me pose depuis quelques années des questions très sérieuses sur l'efficacité de notre action. Depuis une dizaine d'années, on observe beaucoup d'efforts et des résultats d'actions d'ONG qui sont à la marge par rapport aux enjeux et par rapport à l'urgence des problèmes environnementaux, et en particulier du changement climatique.

Pourquoi ? De mon point de vue, personnel, le RAC et les autres ONG environnementales ont fait une erreur majeure d'analyse. Dans l'euphorie post Kyoto, en 1998, nous avons pensé que nos réflexions, nos revendications, nos actions, aboutiraient sans avoir à se poser des questions fondamentales en amont sur le contexte socioéconomique dans lequel nous vivons. Nous pensions que parce que la rationalité était de notre côté, cela nous permettrait d'emporter l'adhésion des opinions publiques, des parlementaires et des politiques. C'est une erreur évidemment fondamentale et on la paie aujourd'hui. On le voit avec la dissolution du Grenelle au fur et à mesure que cela passe par les différentes commissions parlementaires de l'Assemblée nationale, du Sénat, etc. On en a un exemple, dramatique peut-être, en tous les cas évident, avec l'échec des négociations de Copenhague.

Ce qui nous a manqué, c'est de dialoguer avec des chercheurs non pas dans le domaine scientifique, mais dans le domaine des sciences économiques et sociales. Je crois que nous n'avons pas compris que le paradigme socioéconomique qui prévaut pratiquement dans le monde entier, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle et au début du XXI<sup>e</sup> siècle, nous empêche en fait de réussir. Je vais schématiser rapidement quel est ce paradigme, de mon point de vue. Pour la quasi-totalité du monde, le bonheur individuel est fonction de la capacité à consommer, à consommer de façon matérielle, et à voir cette capacité à consommer augmenter tous les ans. Cette capacité à consommer est elle-même fonction de la croissance économique, d'une croissance économique continue, mesurée par le PIB. Si l'on accepte ce paradigme, on comprend rapidement que ce sont les mesures de type économique, soutien de l'emploi, soutien de la croissance, qui auront toujours priorité dans l'opinion publique, les parlementaires et les gouvernements, quand il y aura des arbitrages à faire, sur la protection de l'environnement, sur la biodiversité et sur la protection des écosystèmes. Encore une fois je pense que l'échec de Copenhague est un exemple tout à fait réel de ce problème-là.

Que faut-il faire ? Il faut évidemment ne pas réduire la recherche scientifique, il est toujours nécessaire de comprendre mieux les phénomènes climatiques, d'avoir un affinement des modèles pour prévoir les effets d'une augmentation des émissions à tel et tel niveau, avec telle et telle vitesse, etc.

Il y a un énorme besoin, du côté des sciences économiques et des sciences sociales, pour qu'elles nous permettent de mieux comprendre les conditions d'un changement de paradigme. C'est-à-dire, dans le paradigme actuel, quels sont les blocages qui empêchent les changements, et quels sont les leviers qui permettraient de favoriser le changement ? Ensuite, quelles sont les modalités qui permettraient de faciliter et d'accélérer le changement de paradigme d'un paradigme actuel, qui est évidemment un peu à bout de souffle en terme de société soutenable, vers un paradigme qui lui permettrait d'aboutir à une société soutenable. Si nous avons ce dialogue avec les chercheurs du côté des sciences humaines, l'action des ONG, et en tous les cas celles des ONG environnementales, en serait grandement facilitée.

### ***Georges Debrégeas, Sauvons la recherche***

J'imagine que je vais faire ici la voix de la corporation des scientifiques. Je suis membre de « Sauvons la recherche<sup>6</sup> » qui est cette association qui s'est créée en 2003, et essentiellement active en 2004, au moment où se lançait une politique gouvernementale de réorganisation profonde de la recherche, et d'épuisement aussi de la recherche publique. L'association poursuit son travail et se voit confrontée chaque année à des décisions plus catastrophiques que l'année précédente, en matière de réorganisation des institutions publiques de recherche.

Le débat est autour des problèmes de codécision et de pilotage de la recherche et du rôle et de la société civile dans la recherche. Quand on parle de codécision, il faut qu'il y ait deux acteurs. Il faut se rendre compte que l'acteur public, l'institution publique de recherche, les organismes de recherche des universités sont en train de connaître un changement tellement profond que d'une certaine manière les chercheurs au sein de cette institution n'ont finalement plus voix au chapitre. Et donc cette codécision devient d'une certaine manière un mythe dans la mesure où en tant que chercheur de cette institution, nous n'avons plus la possibilité de peser sur sa décision.

Dans quel sens je dis cela ? Ce gouvernement qui organise de la main gauche le Grenelle de l'Environnement, retire de la main droite aux chercheurs et aux personnels de la recherche de l'enseignement supérieur à peu près toute capacité d'influer sur le type de recherche et le type d'enseignement qu'ils sont en train de produire.

Comment il fait ça ? Il démantèle des vieilles institutions, comme le CNRS par exemple, et il les met explicitement au service d'un certain nombre d'intérêts et en particulier d'intérêts privés. Je prendrai un seul exemple, le plus récent et peut-être le plus emblématique, qui est la création récente de l'Alliance pour les sciences de la vie, qui s'apprête à chapeauter l'ensemble de la recherche en sciences du vivant en France, notamment l'INSERM, l'INRA, mais aussi le département des Sciences de la vie du CNRS. Cette Alliance met essentiellement l'ensemble de ses activités, et de manière quasi explicite, au service des grandes industries pharmaceutiques. Il y a eu une succession entre une réunion de ces grandes industries pharmaceutiques et le projet explicite de l'Alliance, et en gros les deux documents sont quasi similaires. Il le fait évidemment aussi avec la loi LRU, sur l'université, qui met les universités dans une situation de compétition à outrance, qui organise une caporalisation de l'université, avec une direction essentiellement aujourd'hui assumée par un seul homme qui est le président de l'université, et qui bientôt ne sera désigné que par les membres élus du conseil

---

<sup>6</sup> [www.sauvonslarecherche.fr](http://www.sauvonslarecherche.fr)



d'administration (et vous l'aviez compris, par les membres nommés). Cette politique vise à injecter l'argent essentiellement sous forme d'appels d'offres. On met l'ensemble des laboratoires sous dépendance de la commande publique ou privée. Avec récemment, le dernier avatar de cet aspect, qui est le grand emprunt et l'affectation prochaine de 1 milliard d'euros à 10 centres universitaires, milliard d'euros géré par les fondations, extérieures donc aux instances scientifiques universitaires, qui seront gérées sous la forme de structures privées. De même, l'Agence d'évaluation de la recherche de l'enseignement supérieur substitue à des comités représentatifs, au sens de majoritairement élus, une agence essentiellement de notation qui fait du *benchmarking* des différents laboratoires et qui donc décide à qui on attribue l'argent.

À ces transformations structurelles de la recherche institutionnelle publique s'ajoute une transformation dans les statuts. Le rapport<sup>7</sup> « L'état des lieux de l'emploi scientifique en France » (2009) est le résultat d'une coproduction associative et universitaire, puisqu'il s'agit d'une étude sur la précarité de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui a été codirigée par à la fois des associations, des syndicats et un certain nombre de chercheurs en sociologie. Il montre une explosion de la précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche, de l'ordre de 25 % de personnels, aujourd'hui, non titulaires dans ce secteur, avec une croissance de l'ordre de 15 % chaque année de ces taux, c'est-à-dire une diminution rapide du nombre de titulaires. Évidemment, le statut des gens n'est pas sans effet sur leur autonomie et leur capacité à opérer des choix qui ne soient pas déterminés par simplement la nécessité d'avoir à subsister l'année suivante.

Nous sommes dans une situation où à un moment où l'on nous propose d'introduire un copilotage avec la société civile, avec un monde associatif extérieur au monde universitaire et, dans le même temps au sein du monde universitaire, on se voit retirer toute capacité de peser, notamment via les instances électives, sur les décisions qui nous concernent.

L'idée qui est belle de vouloir associer la société aux choix scientifiques est liée à l'idée de démocratie. La démocratie dans les choix scientifiques est avant tout liée au niveau de l'éducation. Il faut remarquer que la politique du gouvernement actuel ne va pas dans le sens d'un plus grand niveau d'éducation aux sciences de la part de la population française. Deux chiffres : il se soutient aujourd'hui moins de thèses qu'en 1990, et d'après les chiffres du ministère, dans dix ans, il y aura 30 % de moins de thèses soutenues en France qu'il y en a aujourd'hui. Donc l'accès au savoir scientifique, dont la première étape est évidemment la thèse, est en train de diminuer. Pour la première fois depuis la Deuxième Guerre mondiale, le nombre d'étudiants en France diminue. L'espérance de scolarisation dans le supérieur, c'est-à-dire la probabilité que vous ayez d'être étudiant dans le supérieur, diminue depuis deux ans. C'est un événement historique. Les étudiants sortent du monde universitaire plus tôt qu'auparavant. Évidemment, cette expulsion est d'autant plus rapide qu'il s'agit d'études explicitement scientifiques. Autrement dit, se développent des cursus qui n'ont plus grand chose de scientifique. Par exemple, récemment, l'université de Tours ouvrait un diplôme d'études sur Fromage et Patrimoine. Ce genre de cursus se multiplie. Mais dans les cursus strictement universitaires, on constate une baisse rapide du nombre d'étudiants, organisée par le corps politique.

Je ne pense pas que la mise en place de processus de codécision ou de débat avec le monde associatif compensera la perte de 30 000 étudiants en une seule année.

---

<sup>7</sup> Téléchargeable à l'adresse suivante : [http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2010/93/8/Etat\\_des\\_lieux\\_emploi\\_scientifique\\_rapport\\_2009\\_136938.pdf](http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2010/93/8/Etat_des_lieux_emploi_scientifique_rapport_2009_136938.pdf)

D'autre part, il est impératif que l'ensemble des gens qui tiennent à cette idée de démocratie défendent l'autonomie des institutions publiques de recherche. Ce n'est pas un élément négociable. L'autonomie scientifique est un élément indispensable pour la création des savoirs scientifiques. Cela ne veut pas dire que cette autonomie indique que le monde scientifique serait opaque et n'introduirait pas dedans des enjeux sociaux. Mais l'idée de construire un ensemble de normes, permanentes dans le temps, que le débat s'organise autour d'une rationalité définie par champ disciplinaire, cette idée est impérative pour l'idée même de science.

Aujourd'hui, cet ensemble est remis en cause par plusieurs aspects : la disparition de la démocratie scientifique, c'est-à-dire de la capacité qu'ont les scientifiques, via les élections, à mettre en place des comités qui sont en charge d'évaluer la recherche, de procéder au recrutement, etc. Deuxième point, la stabilité des statuts est un impératif pour une véritable autonomie. Et troisième point, la permanence de financements publics qui ne soient pas remis en cause à chaque fin de contrat, contrats de plus en plus courts, est un élément de cette autonomie. Je crois que cette autonomie est le point de départ et la condition pour un dialogue effectif et raisonnable avec notamment le monde associatif, mais aussi évidemment le monde économique ou l'industrie.

Cette autonomie ne signifie en rien l'absence de liens avec la société. Nous sommes pour l'essentiel ici des scientifiques, et nous sommes aussi des associatifs, donc nous amenons dans le champ scientifique un certain nombre de questionnements et, de cette manière, je ne crois pas qu'on ait besoin, pour cette prise de conscience, qu'elle soit imposée de l'extérieur. Le meilleur dialogue pourrait se faire dans le champ scientifique, à condition que ce champ scientifique soit ouvert le plus largement possible à l'ensemble de la société, c'est-à-dire notamment aux couches sociales qui ne sont pas seulement les plus favorisées. C'est ce travail et cette détermination à faire en sorte que l'université s'ouvre le plus largement possible, sur lesquels il faut aujourd'hui se battre à mon sens.

J'avoue que devant la violence de cette politique gouvernementale, et devant les risques que fait peser cette politique, la proposition qui, d'une certaine manière, est soutenue par le gouvernement lui-même, de débattre sur cette ouverture possible au monde associatif, je le crains, est une forme de piège au sens où elle nous détourne finalement d'une question essentielle qui est : voulons-nous continuer à avoir des associations publiques autonomes ? Je crois que cette question est importante, mais qu'aujourd'hui, elle est totalement dépassée par le fait que l'idée même d'associations publiques autonomes est en train de disparaître. Je pense une nouvelle fois que la seule résistance possible à la mise sous tutelle de l'université par le pouvoir politique et le pouvoir économique est dans la défense déterminée et résolue de l'autonomie du champ scientifique, de l'autonomie des institutions, de la pérennité des financements publics et dans la pérennité des statuts des gens qui fabriquent ce savoir.

## ***Débat***

### **Patrice Aubertel, PUCA**

Je vais faire une mise en relation entre l'intervention de Catherine Bourgain et celle de Georges Debrégeas, à partir de l'expérience que nous avons au PUCA dans les dispositifs qui sont proches finalement du PICRI, c'est-à-dire des dispositifs de recherche-expérimentation, avec des montages de projets qui associent des associations qui ont pu par exemple être cofinancées. Nous avons des projets où les associations portaient les projets et les chercheurs venaient en position d'appui par rapport à l'associatif.

Il semble que ces dispositifs, jusqu'à maintenant, ont beaucoup fonctionné avec des métis. C'est-à-dire que ce ne sont pas vraiment des chercheurs institutionnels, ce sont souvent des post-docs, ce sont souvent des gens

qui sont en dernière année de doctorat ; et l'investissement qu'ils font avec une association, des projets qui sont un peu différents du cursus habituel, jusqu'à maintenant servait à mettre le pied à l'étrier, ou à finir, à boucler un doctorat. La question que je pose et que j'observe souvent dans nos projets, est celle de la pérennisation de ce type de dispositif. Et quelle sera carrière universitaire du ou de la jeune post-doc qui, grâce à un montage tel PICRI ou PUCA, réussit à faire un projet avec une association ?

Deuxième chose, il y a un public de chercheurs dont on n'a absolument pas parlé aujourd'hui, et qui apparemment ne sont pas non plus dans le PICRI, ce sont les bureaux d'études. Dans le domaine des sciences économiques et sociales, il y a énormément de bureaux d'études, le CREDOC, Acadie, le CERFI... qui sont impliqués dans des projets locaux, donc ce ne sont pas automatiquement des bureaux d'études privés habituels. Tous ces bureaux d'études jouent un rôle important en terme de mise en relation avec des projets portés par des associations. Les régies de quartier dont vous avez certainement entendu parler, dans les quartiers de la politique de la Ville, ont été mis en place et promus par le réseau d'Acadie, un réseau de bureaux d'études. Il ne faut pas oublier, quand on parle de construire des programmes de recherche avec les ONG, ces bureaux d'études et ces structures qui sont coopératives, privées ou associatives.

### **Luis Aparicio , ANDRA**

Je voudrais revenir sur la question des programmes spécifiques de la recherche avec les associatifs. Ma remarque est la suivante : peut-être faudrait-il penser la relation entre les associatifs et les chercheurs, non par une dualité entre production de connaissances d'un côté et production de légitimité d'un autre, mais plutôt dans le sens d'une production de connaissances et des projets de société en même temps. C'est-à-dire d'aller jusqu'au bout de la question, de faire de la recherche ou de la quête d'identité ou de la défense de la société en même temps. Cela peut être pour faire de la coproduction de la connaissances, ou peut être pour faire de la contestation des connaissances, cela peut aller dans les deux sens. D'un autre côté, il est possible d'avoir des démarches qui sont plus à la marge dans ces mouvances comme les boutiques des sciences pour la coconstruction des connaissances.

### **Anne Lieutaud**

Je suis également sensible au discours sur la précarisation de la recherche, mais je voudrais tout de même revenir sur le sujet de ce séminaire qui est la question de la participation des ONG au pilotage de la recherche. Plusieurs thèmes ont été évoqués ou des termes même ont été évoqués et me questionnent. La notion de « quelque chose » -coconstruction, codécision, copilotage- est extrêmement ambiguë. Cela nécessite d'être vigilants sur la façon dont on utilise ce genre de vocable, car il donne l'illusion d'une égalité des postures qui est absolument fautive. Dans la logique de clarification de nos visions, qui ont été pointées par Dominique Pestre, c'est important d'être extrêmement clairs dans nos propos.

Je suis gênée par deux propos évoqués. Le premier porte sur l'enjeu de la valorisation de la recherche, dès lors qu'il y aurait une participation de la recherche dans le travail avec les ONG. C'est un petit peu le même débat qu'on a sur l'interdisciplinarité qui n'est pas valorisée dans la carrière des chercheurs. Je suis désolée, je n'arrive pas à y croire. La publication scientifique valorise l'excellence scientifique. Et aujourd'hui on se rend compte que dans les vraies innovations scientifiques, l'interdisciplinarité joue un rôle important. Les interdisciplinarités réussies font des véritables innovations en matière conceptuelle, en matière d'élargissement même, de découverte de nouveaux champs y compris épistémologiques, et ces choses-là trouvent des lieux de publication, y compris dans les revues «classiques», au niveau international. J'ai du mal à adhérer à cette cause de dire : la valorisation des carrières des chercheurs est un obstacle à ces projets et à ces démarches.

Un deuxième point me pose question, c'est celui du transfert. Le mot « transfert » hiérarchise le savoir, l'acquisition de la connaissance, etc. Il localise des gens qui seraient les détenteurs et des gens qui seraient réceptionneurs, il organise une espèce de chemin d'apprentissage, alors que j'ai l'impression que dans la logique émergente – et on apprend aussi à travers l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité –, j'ai l'impression que ce qui véhicule de l'innovation et de l'enrichissement scientifique, c'est plutôt la collaboration. Et dans la collaboration, il y a de la formation réciproque. On parlait tout à l'heure de ces lieux où il y a une véritable écoute qui ensuite va permettre des constructions réciproques. Je pense que la notion de formation réciproque, c'est y compris le chercheur qui se forme au contact des questions émergentes qui sont soulevées par le dialogue avec les ONG.

Sur ce sujet, j'ai l'expérience sur l'interdisciplinarité dans le programme qu'on pilote – je pourrais en citer plusieurs, même si c'est parfois laborieux. Il y a aussi par exemple du côté des associations de patients des questions scientifiques qui émergent aujourd'hui et qui sont extrêmement pertinentes et qui modifient, qui peuvent aller jusqu'à modifier les réflexions des scientifiques et les progrès scientifiques. Ce sont par exemple les logiques de patients formateurs. Ce sont des champs nouveaux de recherche qui sont quand même en puissance des révolutions aussi dans la façon de concevoir la médecine. Cette notion de formation réciproque semble un point de réflexion qu'il faut qu'on ait, dans la façon dont on pense cette idée de transfert. Ce mot, à mon sens, devrait être banni...

### **Laurent Mermet**

Je voudrais réagir sur les deux dernières interventions. A mon avis, l'ambiguïté de la situation actuelle provient de l'opposition entre le statut et les données sectorielles. D'abord sur les statuts, j'observe que les jeunes chercheurs qui adhèrent à des valeurs en terme de développement, de participation aux filières économiques, etc., sont embauchés.

Il y a deux dimensions qui entrent en conflit. Si, par exemple, parmi ceux qui, dans une querelle entre un certain développement agricole et l'environnement, embrassent la cause de l'agriculture, 25 sont embauchés statutairement aujourd'hui alors que 40 l'étaient hier, c'est ce que reflètent les statistiques. Mais parmi ceux qui défendent, dans la même querelle, le point de vue plus environnemental, 1 est titularisé aujourd'hui alors qu'1,5 l'était hier, la statistique ne montre qu'une des dimensions. Une des raisons pour lesquelles la protection de l'autonomie défendue n'est pas complète, c'est que dans les secteurs comme le mien, cette recherche n'est pas autonome.

Elle n'est pas autonome non seulement pour des raisons statutaires mais aussi pour des raisons sectorielles. Si, dans mon secteur, on embauchait aujourd'hui quatre fois plus de chercheurs qu'il y a dix ans, l'asymétrie de pouvoir en serait aggravée au lieu d'en être allégée. La question de la répartition sectorielle à l'intérieur de ceux qui ont la sécurité statutaire n'est pas éclaircie. Aujourd'hui beaucoup de chercheurs innovants sont dans les bureaux d'études parce qu'ils sont dans les secteurs qui ne sont pas soutenus par les institutions de recherche.

On discourt sur des oppositions scientifiques/associations alors que l'absence d'explicitation de la sectorialité crée une situation ambiguë qui met en danger aussi les bons aspects de l'institution de recherche, parce qu'elle a été capturée par des causes ou des objectifs sociaux qui ne sont pas complètement défendables.

## **Dominique Pestre**

Pour développer sur un autre aspect de cette dimension sectorielle, qui me semble essentielle, je crois qu'il faut souligner les rapports profondément inégalitaires qui existent entre la science, les ONG, le monde industriel, le monde politique et l'ensemble du corps social – je n'aime pas trop la notion de « société civile » parce qu'elle euphémise trop de choses – et noter que les alliances changent suivant le genre de questions traitées.

Par exemple, si la question est celle du changement climatique, ce ne sont pas du tout les mêmes alliances, les mêmes assemblages que si la question est celle de la santé publique ou celle du développement de produits transgènes. Il faut avoir cela à l'esprit, sinon on risque de parler de façon trop abstraite, de rater le cœur du problème. Si je prends l'environnement, et en particulier l'exemple climatique puisque c'est celui qui a été pris, nous avons là une configuration tout à fait intéressante. Il y a d'un côté l'alliance qui a eu l'illusion, avant Copenhague, qu'elle était en train d'emmener le monde vers la révolution des comportements, des modes de vie. Elle repose sur les scientifiques qui s'occupent d'environnement et de climat et les ONG qui militent contre les effets néfastes du changement climatique. Mais le bloc d'en face a toujours existé, et le bloc d'en face inclut les industriels, les pétroliers, une très grande partie du monde politique – mais aussi une autre part du monde scientifique et la part des populations qui a des problèmes d'emploi et de niveau de vie à résoudre. Vous l'avez très bien décrit. Ces deux grands blocs sont bien ceux-là. On voit bien que le problème n'est donc pas la question des ONG face aux sciences. Si l'on le pose le problème de cette façon, on ne comprend pas ce qui se passe dans l'affaire du réchauffement climatique.

La solution que vous nous proposez – il faudrait que les sciences sociales et l'économie nous aident à comprendre comment on pourrait passer d'un paradigme à l'autre – est par contre problématique. Mon sentiment est que ce ne sont pas les sciences sociales qui vont nous faire sortir du problème. Ce que vous demandez est en fait une révolution globale des modes d'être, à côté de laquelle la révolution communiste était une affaire simple. C'est changer le monde radicalement, c'est changer l'ordre sociale qui est en jeu.

Et je n'ai évidemment pas de solution à proposer. J'étais et je reste dans le groupe qui pense nécessaire de changer nos modes de vie, mais nous avons en face de nous des forces sociales profondes. Mon point de vue n'est pas pessimiste, et il nous faut continuer à agir. Mais il faut être conscient que le problème est complexe, qu'il est social et politique, que la question n'est pas de trouver le bon engineering social, une solution que pourraient nous donner les sciences sociales.

## **Sandra Frey**

Pour en revenir à un niveau pragmatique, il y a un enjeu de la construction des programmes de recherche avec les ONG qui me paraît porter sur l'utilité de la recherche. Je me permets de dire cela parce que le ministère a initié ce programme CDE, initié le programme REPERE, et donc a une visée. De la même manière que lorsque Laurent Mermet parlait de cette discussion qu'on a eue dans un séminaire précédent en ces lieux, qui portait sur, me semble-t-il, les chercheurs qui innovent en faisant des recherches qui ne sont pas financées, il me semble qu'avec des ONG, il est possible d'arriver, d'une certaine manière, à créer par le copilotage des programmes de recherche sur lesquels il y avait comme un « vide juridique », sur lesquels il y avait un vide de programmes en tout cas, pilotés traditionnellement par les autres parties prenantes. Émergent de la société des demandes, des besoins de programmes de recherche qui n'apparaissent pas avec les institutions habituelles, de la même manière effectivement que les chercheurs, les équipes mènent des recherches confidentielles sur des sujets considérés à un moment donné, à tort ou à raison, comme pas à la mode.

## Georges Debrégeas

Il y a quelque chose de terrible dans les deux dernières interventions notamment. Pourquoi des programmes ne seraient pas financés ? Parce que les laboratoires travaillent sur appels d'offres et sur la commande publique ou privée. Et c'est ça qui est terrible. Et l'on ne va pas rééquilibrer ce genre de choses parce qu'on va rajouter un petit programme de plus, avec une petite association, etc. Le problème, au départ, est ce pilotage incessant de l'activité de recherche par une programmation extérieure, et notamment par la commande publique et privée. Or on ne fait que ça. L'ANR, les Fondations, etc., on ne parle que de ça. Les labos sont là pour aller où on leur dit d'aller, et donc cela laisse des trous.

Effectivement il y a des problèmes. Il y a des disciplines qui fonctionnent mal. Il y a des disciplines dans lesquels des rapports de force non-scientifiques produisent ce genre de déséquilibre. Que ces disciplines scientifiques se réforment ! Et qu'est-ce qu'il faut faire pour éviter ce genre de procédé, il faut casser les situations de mandarinat. Les luttes sont incessantes depuis les années 1960 et on revient en arrière. On est en train de remettre du mandarinat à l'université, donc de remettre des situations dans lesquelles le rapport de force n'est plus dans le scientifique, mais il est sur les rapports de pouvoir, les rapports d'argent.

De la même façon, quand j'entends qu'il faudrait valoriser dans l'évaluation des chercheurs quelque chose qui est hors du champ scientifique, pour compenser la valorisation par le brevet; non, il ne faut pas valoriser les brevets. Un chercheur du secteur public n'a pas à déposer des brevets, ce n'est pas son travail. Il doit être évalué sur la qualité scientifique de sa recherche. Et une fois qu'on a dit ça, on peut travailler parce qu'on a des financements pérennes, parce qu'on a un statut pérenne, parce que le champ est organisé de façon démocratique, et donc que sont cassés les phénomènes de domination mandarinale et, à ce moment-là, on peut travailler dans de bonnes relations avec les associations, et de toute façon on en fait partie. Vous trouverez dans les laboratoires de recherche en génétique des gens qui se sont intéressés aux questions posées par les associations, donc ils travailleront avec eux, il n'y aura pas de problème. Mais s'ils ne peuvent travailler que dans la mesure où un programme a été mis en place pour eux par une instance externe qui elle subit des rapports de domination et des conflits d'intérêts externes au champ scientifique, c'est n'importe quoi. Et donc on essaie de compenser par des moyens totalement sans commune mesure...

Je suis désolé, mais PICRI, je suis pour, mais c'est 6 millions d'euros. L'ANR, c'est 5 milliards. On ne rattrapera pas la catastrophe qui est en train de se produire sous nos yeux, 10 milliards d'euros, par le grand emprunt. C'est ce qui aujourd'hui va déterminer ce que sera la science de demain. C'est ce qui va déterminer là où les chercheurs iront chercher. Les échelles sont tellement différentes que cela ne peut pas être la solution. Répondre à l'absence de recherche dans certains domaines par un programme spécifique, c'est d'abord faire le constat que si ce domaine n'est pas exploré, c'est parce que les gens sont tenus par des intérêts qui sont non-scientifiques, parce que si ce domaine a un intérêt scientifique, normalement le champ scientifique devrait s'en emparer. Et il s'en empare.

Il a fallu attendre les associations pour que les scientifiques s'intéressent au réchauffement climatique. L'histoire des sciences montre qu'en général, les questions importantes sont d'abord saisies par les scientifiques du champ concerné de la discipline, avant même que ces questions émergent. Prenez à peu près tous les sujets dont on parle aujourd'hui, ils sont partis d'institutions publiques de recherche dans lesquelles les gens avaient les moyens de travailler librement. Ce n'est jamais parti d'un programme de recherche piloté.

## **Pierre Perbos**

Je voudrais rebondir brièvement sur ce que disait Dominique Pestre et Laurent Mermet. Je comprends bien que le problème du changement climatique est en fait un problème de société, donc ce n'est pas simple. Cependant, si vous laissez les chercheurs scientifiques et les ONG seuls, ils ne vont pas s'en sortir. C'est un appel au secours aux chercheurs en sciences sociales, en sciences économiques, en sciences politiques, pour nous aider à créer les conditions d'une solution possible. Sans eux, on n'y arrivera pas.

Maintenant, je vais descendre de la stratosphère à un problème très terrestre pour illustrer le type de difficulté de communication rencontré par les ONG en matière de changement climatique. On nous dit : « Quand vous décrivez une situation apocalyptique et catastrophique, la moitié de la population ferme les oreilles et ne veut pas entendre ». Face aux matchs de foot ou à la télé réalité, ce genre de discours alarmiste n'a pas de place. On nous dit aussi : « Quand vous n'inquiétez pas les gens, ils s'en foutent, parce que si ce n'est pas inquiétant, ils ont autre chose à faire – un match de foot... » Face je perds et pile je perds. Face à ce problème de comment communiquer un problème vraiment difficile, il y a peut-être des gens, dans les secteurs de la recherche sociale, politique etc., qui pourraient nous aider à trouver le bon niveau de communication et la bonne formulation, une fois que ce niveau a été identifié. C'est un problème très simple, cela fait trois ans ou quatre ans que les ONG se trompent constamment, dans un sens ou dans l'autre.

## **Catherine Bourgain**

Je vais revenir rapidement sur plusieurs points. Sur l'ambiguïté du terme « coconstruction », je suis complètement d'accord. Pour moi, il y a quand même cette idée d'enjeu, cette idée que c'est une illusion sur les égalités de postures. L'égalité de postures se construit, ce n'est pas quelque chose de donné. C'est compliqué, mais il y a des situations dans lesquelles on peut mettre en place les conditions. L'enjeu est : comment on arrive à faire en sorte de mettre en place des conditions pour qu'il y ait une réelle coconstruction possible entre des acteurs chercheurs scientifiques et créateurs de savoirs non-scientifiques, pour qu'il y ait une rencontre possible et une fécondation réciproque de ces différentes approches. C'est pour cela que j'ai insisté beaucoup dans mon intervention sur cette idée de quelles sont les conditions pour une réelle coconstruction. Mais je suis d'accord sur le fait que c'est un terme qui peut être utilisé et dire tout et n'importe quoi. Cela n'empêche pas d'essayer de réfléchir à ces conditions.

Sur la question de la valorisation. Par un exemple en génétique, quand on est généticien *mainstream*, on publie dans des journaux du type *Nature*, *Genetics* qui ont des impacts facteurs de 12-13, si ce n'est pas 25. Quand on fait une expérience avec des patients où l'on va peut-être avoir un résultat très intéressant, transdisciplinaire, novateur, avant de publier dans *Nature* – pour l'instant il y en a vraiment très peu –, on va commencer par faire des petites publications en français d'abord parce qu'on travaille avec des gens qui ne parlent pas forcément l'anglais. Cette question de langage est importante, pour faire aussi de la dissémination des savoirs, cela faisait partie des problématiques.

Évidemment, on produit du savoir. Mais dans la logique actuelle du chercheur, il faut des preuves de notre efficacité qui soient des preuves tangibles, il y a un décalage de temporalité qui fait que c'est plus rentable de ne pas se poser la question et de continuer à faire des articles dans la lignée de ce qu'on fait déjà depuis quinze ans, en génétique humaine, mais qui fait des publications « importantes » et donc des impacts facteurs importants pour pouvoir avoir une progression de carrière. C'est un peu cynique, mais ce que je veux dire, c'est que pratiquement, en tant que chercheur, en tant que jeune chercheur, quand on se dit : « Et si je voulais faire autrement et faire du transdisciplinaire »... on a de vrais enjeux de barrages concrets d'évolution de carrière. Ce n'est pas si anodin que cela. Je ne dis pas qu'in fine on n'y arrivera pas, mais pour qu'il y ait des

gens qui aient vraiment envie de s'investir massivement en groupe dans ces voies alternatives, il faut qu'il y ait des *incentives*, des incitations.

Sur cet enjeu d'absence d'explication des sectorisations, l'ouverture aux ONG est un moyen de rendre visible ce poids des différents secteurs et cette disproportion des différents secteurs. Sur l'autisme par exemple, qu'il y ait certains discours qui soient menés par certaines associations explicite très clairement le fait qu'il y ait énormément de financements qui passent sur la recherche en génétique, au détriment d'autres secteurs. Cette ouverture est aussi une arme dans cette logique d'explicitation des rapports de force à l'intérieur des disciplines.

Sur la question de l'autonomie, il y a quand même des secteurs de recherche qui sont orphelins. Ce sont peut-être des situations de recherche appliquée, mais par exemple qu'il y ait eu si peu de recherches en agriculture bio en France, depuis si longtemps, est quand même étonnant. Il y avait je crois 30 chercheurs à l'INRA qui travaillaient sur le sujet, on ne pouvait pas dire qu'il n'y en avait pas. Sauf qu'à un moment donné, une recherche avance quand il y a une masse critique de gens qui sont investis dans le domaine. Les structures de mandarinat reflètent aussi ces rapports de force entre des quantités de personnes qui sont sur le terrain et la recherche.

Quelles alliances arrive-t-on à mettre en place pour casser des situations de mandarinat ? Quels contre-pouvoirs peut-on essayer de mobiliser ? Ma réaction, certes naïve, est de dire que face à ces questions, on les construit en s'appuyant sur les forces vives de la société civile qui sont à même de nous soutenir là-dessus.

Cette ouverture aux ONG est aussi une posture de réaction devant cette situation. Le fait de rester sur un discours pur d'autonomie, pratiquement, d'un point de vue stratégique, m'apparaît condamné, même si j'entends bien le rationalisme qu'il y a derrière. Alors que si l'on veut faire évoluer les choses, il faut utiliser les rapports de force qui sont présents dans notre société. On ne peut pas faire comme le monde de la recherche était fermé. On a besoin de s'ouvrir et on sauvera la recherche en ouvrant. Cette idée-là n'est pas théorique, elle est pratique.

### **Anne Lieutaud**

Un des enjeux qu'il y a aussi dans ce questionnement sur le pilotage, la participation des ONG au pilotage de la recherche n'est plus celle des statuts des savoirs mais bien celle des leviers d'action pour influencer des décisions qui sont d'ordre organisationnel, d'ordre stratégique sur justement : où est-ce qu'on met des postes ? Où est-ce qu'on ne met pas de postes ? Quelle stratégie tel organisme va-t-il défendre dans ses alliances ou dans ces non-alliances. Dans les débats de fond, en interne, on n'a effectivement pas voix au chapitre. Et quand cette question est posée du copilotage, à ce moment-là il y a des voix externes qui peuvent venir en disant : « Il y a peut-être d'autres façons de faire ». Donc oui, cela peut être entendu comme un levier d'action ou inversement comme une espèce de démantèlement de cette capacité pilotage. Personnellement, j'ai plutôt tendance à le voir comme une positivité possible.



## Liste des présent-es

ALLAIN	sophie	INRA UMR SAD-APT
APARICIO	luis	ANDRA
AUBERTEL	patrice	MEEDDM PUCA
BARRAQUÉ	bernard	ENGREF Agro-Paris tech
BAYA-LATTTTE	Nicolas	Deuxième labo
BENOIT BROWAEYS	dorothee	VivAgora
BLANCHARD	antoine	Deuxième labo
BLATRIX	cécile	AgroParis Tech
BOISROUX-JAY	anne	MEEDDM DGALN Eau et biodiversité
BOURGAIN	catherine	Sciences citoyennes
BUFFET	christophe	CNRS Centre A. Koyré
CATTAN	aline	Agro ParisTech
CHARRON	sylvie	MEEDDM CGDD DRI
DEBREGEAS	georges	Sauvons la recherche ENS
DOLISY-BONNETAUD	dominique	ENGREF/AgroParisTech
FREY	sandra	MEEDDM CGDD DRI Service de la recherche
GASPARD	albane	ADEME
GUILLEMEOT	helene	CNRS Centre A. Koyré
HANIBA	walid	LEESU
JOLY	pierre benoît	INRA
KERGREIS	sylvie	CRP2C-LAUREPS
LAFON	xavier	MEEDDM CGDD DRI
LÉNEL	pierre	Labo Interdisc. Socio Eco. CNRS-CNAM
LIEUTAUD	anne	MEEDDM CGDD DRI
LIPINSKI	marc	Région Ile-de-France
MERMET	laurent	ENGREF AgroParisTech
PERBOS	pierre	Réseau Action Climat
PESTRE	dominique	EHESS
PEYROUTY	charles	Par Là, à Travers

RAOUL-DUVAL	judith	Zogma / Cité+
SABUNCU	elifsu	Deuxième labo
SITBON	simone	UNAF
VIARD-CRÉTAT	Aunou	CNRS Centre A. Koyré